

CHASSES

en Loir-et-Cher

Juin
2023
N° 2/2023


Fédération Départementale des Chasseurs
de Loir-et-Cher

Assemblée générale 2023

Le compte-rendu

MANIFESTATION

Le Game Fair, un rendez-vous incontournable

RÉGLEMENTATION

Grenaille d'acier, SIA

PORTRAIT

Pierre Dubreuil, le nouveau visage de Chambord



CONCOURS PHOTOS 2022

1^{er} prix Paysages locaux
Michel VRILLEAU

NOUVEAU FORD RANGER



Rien ne l'arrête.

Derrière son design iconique, un concentré de technologie. Équipé des dernières innovations d'aide à la conduite et d'un écran tactile 12" SYNC4, roulez dans les meilleures conditions. Le tout porté par des performances d'exception, jusqu'à 7 modes de conduite et un tractage jusqu'à 3,5 tonnes.

Ford France, 1 rue du 1^{er} Mai, Immeuble Axe Seine, 92000 Nanterre. SIREN 425 127 362 RCS Nanterre.

#SeDéplacerMoinsPolluer



PROTM

SUD LOIRE AUTOMOBILES

90 Allée Gustave Eiffel
ZAC des Perrières (à côté de TRUFFAUT)
41350 SAINT GERVAIS LA FORET
TEL : 02 54 55 87 87

19 route de Paris
41100 ST OUEN
TEL : 02 54 73 73 75

www.fordsudloire.fr



SOMMAIRE

5-9 / L'ACTU EN BREF

10-15/ VIE FÉDÉRALE

Compte rendu AG 2023

17-19/ PETIT GIBIER

Recensement du petit gibier de plaine

21/ GRAND GIBIER

Trophées de cerfs : retour apprécié de l'exposition

22/26 DÉGÂTS DE GIBIER

Réclamants payés sur la campagne 2021/2022

27/

FORMATIONS 2023

Calendrier des formations

29/

MANIFESTATION

Le GameFair, un rendez-vous incontournable

30

RÉGLEMENTATION

Grenaille d'acier, SIA

33/

PORTRAIT

Pierre Dubreuil

34/

GASTRONOMIE

Filet de chevreuil rôti sur des grains de café et sa déclinaison de betteraves par Le Bois Blanc

ÉDITO

La saison de chasse 2022/23 s'achève, avec un taux de prélèvement des grands cervidés inférieur à 50 %, ce qui aurait pu être mieux. Tous les chasseurs devront faire des efforts la saison prochaine pour améliorer le taux de réalisation.

En ce qui concerne le Sanglier, on note une légère baisse des prélèvements. Les chasseurs doivent poursuivre leurs efforts et accentuer la pression de chasse sur toute la période d'ouverture, du 1^{er} juin au 31 mars. Il convient de rappeler que tous les modes de chasse sont autorisés pour cette espèce (approche, affût, battue) et qu'il est impératif de ne donner aucune consigne de tir.

L'enjeu est crucial pour diminuer les populations de suidés et limiter les dégâts agricoles dont les montants ne sont plus supportables pour les chasseurs.

Notre assemblée générale annuelle s'est déroulée le 21 avril dernier, dans les locaux du groupe Monceau Assurances à Vendôme, que je remercie de nous avoir accueillis pour l'occasion. Je déplore le faible taux de participation de nos adhérents à ce moment fort de la vie de notre fédération, où les débats et échanges de qualité ont été nombreux.

Maillons indispensables à la conduite des opérations de comptage ou encore à l'organisation de l'exposition annuelle des Trophées de cerfs, je remercie ici chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur aide précieuse. De retour cette année à la salle des Fêtes de Cour-Cheverny, l'exposition des Trophées de cerfs a accueilli plus de 1200 visiteurs, heureux de se retrouver après trois années

d'absence. Une belle réussite !

Je vous attends très nombreux pour la 41^e édition du Game Fair, du 16 au 18 juin prochains. Le stand de votre fédération s'organisera autour de deux thèmes d'actualité : le Système d'Information sur les Armes (SIA) et les obligations des responsables de chasse en matière de sécurité. Venez nombreux, échanger sur ces sujets et bien d'autres, avec les administrateurs et techniciens de votre fédération.

L'intersaison est aussi l'occasion de participer aux formations proposées par la FDC 41 : remise à niveau décennale, sécurité, venaison, secours canins... Un chasseur formé est un chasseur encore plus responsable et attentif à son environnement. Pensez-y ! N'oublions pas non plus l'importance de l'aménagement de nos territoires pour entretenir les milieux, favoriser la biodiversité et accueillir la faune sauvage.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Amitiés en Saint-Hubert



Le Président Hubert-Louis Vuitton.

REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER JUIN 2023 - N° 2/2023

Directeur de la publication :

Hubert-Louis Vuitton

Coordination et rédaction :

Jean-Luc Vezon

Comité de rédaction :

Commission communication FDC41

Crédits photo : J.L. Vezon, D.Gest,

FNC, E.Yvon, U.Giacosa, T. Douchez, P.

Boistard FDC41, M.Dervault, Adobe stock

LCPProduction, J.Billaut

Éditeur : Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher

Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires.

La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.

Régie publicitaire

Conception et Réalisation :

L'imprimerie Médi6

rue des Albizias - BP 30009

41700 Le Controis-en-Sologne

02 54 52 41 00

E-mail : contact@imprimeriemedi6.fr

Dépôt légal à parution

ISSN 1953-0625



Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher

36, rue des Laudières - BP 30068

41353 Vineuil Cedex

Tél. : 02 54 50 01 60

Courriel : fdc41@wanadoo.fr

www.chasseurducentrevallodeloire.fr/fdc41

DAITEM

Votre sécurité est notre priorité.



Faites confiance
au savoir-faire **français**.

Du 15 mai au 15 juillet 2023

**Daitem vous offre un détecteur
extérieur à prise d'images* !**

* Pour tout achat d'un système d'alarme Daitem auprès d'un installateur participant à l'offre, voir conditions sur daitem.fr

Installateur membre du réseau officiel Daitem

Girault sécurité SARL NNTJ

11-13 Quai Henri Chavigny 41000 Blois - Tél. 02 54 42 19 38

girault.securite@orange.fr - www.girault-securite.fr



TOYOTA
STA 41



GROUPE
bernier

PASSEZ À L'HYBRIDE TOYOTA!

Comme nos 21 millions de conducteurs⁽¹⁾, faites des économies*
d'énergie en roulant jusqu'à 55%** de votre temps de trajet en électrique.

YARIS CROSS
MODÈLES DISPONIBLES
TRÈS RAPIDEMENT !

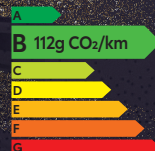


FABRIQUÉE
EN FRANCE

À PARTIR DE

259€
/MOIS⁽²⁾

ENTRETIEN INCLUS & SANS CONDITION
LLD*** 37 mois, 1^{er} loyer de 4390€.



Gamme Yaris Cross Hybride : consommations mixtes combinées (l/100 km) et émissions de CO₂ combinées (g/km) selon norme WLTP : de 4,4 à 5,1 et de 100g à 117g.

(1) Chiffre TOYOTA 11/22. *Économie d'énergie par rapport à un véhicule thermique équivalent. **Moyenne du temps de trajet en électrique en 01/23 de l'ensemble des essais réalisés en France dans le réseau Toyota dans le cadre des Essais ExtraOrdinaires. (2) Offre réservée aux particuliers, non cumulable avec toute offre en cours, valable pour une Yaris Cross Hybride 2WD Dynamic Blanc Pur neuve commandée du 02/05/2023 au 31/05/2023 dans le réseau Toyota participant selon tarif en vigueur, en ***Location Longue Durée, entretien inclus, de 37 mois & 30000 km (au 1^{er} des 2 termes atteint). 1^{er} loyer majoré de 4390€, suivi de 36 loyers de 259€. Modèle présenté : Yaris Cross Hybride 2WD GR SPORT Smart Connect bi-ton Gris Chrome Pack Techno neuve à 399€/mois. Sous réserve d'acceptation par Toyota France Financement - RCS 412 653 180 - ORIAS n°D-P3GY-MUFY9-27 consultable sur www.orias.fr. Voir toyota.fr.



TOYOTA STA 41 BLOIS - ROMORANTIN



11, rue des Guignièrès
41000 Blois
02 54 20 07 09
www.toyota-blois.fr



6, avenue Georges Pompidou
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 95 77 52
www.toyota-blois.fr/concessions/toyota-romorantin/

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

La vénerie sous terre

Essentielle pour la régulation

Sous l'égide de l'Association départementale des équipages de vénerie sous terre (ADEVST 41), 32 équipages participent au déterrage du Blaireau et du Renard, deux espèces qui causent des dégâts importants.

« Notre association progresse en nombre dans tout le département, même si les sols au sud de la Loire se prêtent mieux au déterrage des espèces susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) comme le Blaireau ou le Renard. Nos prélèvements contribuent à contenir la hausse des dégâts aux cultures et aux élevages », explique Jean-Luc Bourdon, président et délégué de l'ADEVST 41 depuis 2016.

La vénerie se pratique en équipage de chiens de chasse (Teckels, Jack Russel ou Fox Terriers) qui repèrent blaireaux ou renards dans les terriers et galeries. Les interventions, toujours bénévoles, se réalisent sur demande du détenteur du droit de chasse ou du propriétaire. Au sein de l'ADVEST 41, ce mode de régulation et de chasse, qui remonte au XVI^e siècle, se pratique dans le respect de la biodiversité, des chiens et des espèces. « Notre activité est strictement encadrée. L'Association Française des Équipages de Vénerie Sous Terre (AFEVST) oblige ainsi chaque maître d'équipage à signer la Charte des chasseurs sous terre pour manifester leur engagement en faveur d'une chasse éthique et respectueuse. Ils doivent également

posséder obligatoirement un certificat de vénerie et une attestation de meute », insiste Jean-Luc Bourdon. Le rebouchage des terriers, l'utilisation de pinces spéciales homologuées pour la vénerie sous terre et le prélèvement évitant la souffrance de l'animal sont également requis. Les interventions sont limitées à deux chiens par terrier.

« Je remercie Hubert-Louis Vuitton et Laurent Sautereau, technicien cynégétique à la FDC 41 pour leur aide précieuse. Grâce à notre travail conjoint, la vénerie sous terre est de plus en plus reconnue comme nécessaire », conclut Jean-Luc Bourdon, en invitant toute personne intéressée et titulaire ou pas du permis de chasser, à le contacter. Même si elle n'a pas de chien, elle pourra alors être formée.

En Loir-et-Cher, le déterrage du renard se pratique toute l'année, tandis que le blaireau peut être régulé à partir du 15 mai et jusqu'au 15 septembre, sur décision du préfet, puis chassé du 15 septembre au 15 janvier. Les 350 membres de l'ADVEST 41 ont réalisé une bonne saison pour le Renard et une saison moyenne pour le Blaireau.



Jean-Luc Bourdon, président et délégué de l'ADEVST 41 avec son Patterdale Terrier Mowgli.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Jean-Luc Bourdon 06 58 60 07 00

Bilan de l'opération

« J'aime la Loire propre »

Le samedi 4 mars dernier s'est déroulée la 14^{ème} édition de l'opération « J'aime la Loire propre ». Près de 240 participants se sont mobilisés et ont permis de collecter 23,5 m³ de déchets.

- **Un record pour Chaumont-sur-Loire avec une centaine de bénévoles et 11 m³ de déchets.**

- Point d'accueil géré par l'ADCGE, avec la participation de Millière Raboton, Moments de Loire et Les Ateliers Equestres.

- **Une très belle hausse pour Blois avec 80 participants et 4,5 m³ de détritus.**

- Point d'accueil géré par la Fédération de Pêche et l'AAPPMA de Blois, avec la participation de l'Observatoire Loire et de Blois Agglopolys Canoë-Kayak.

- **Une mobilisation très honorable à Muides avec 40 participants et 7 m³ de déchets.**

- Point d'accueil géré par l'AJC, avec la participation de l'équipe de Canoë-Kayak Val des Châteaux.

- **Un faible engouement à Vineuil, avec seulement 18 participants et 1 m³ de déchets.**

- Point d'accueil géré par la FDC41, avec la participation de la Bourriche aux Appétits.
- Ce point de collecte sera sans doute déplacé l'an prochain.

Fidèles au rendez-vous, nos partenaires ont une nouvelle fois contribué largement à la réussite de cette opération : Barbat recyclage (mise à disposition des bennes), E. Leclerc Blois (café d'accueil, sacs poubelle, etc.), les municipalités de Chaumont-sur-Loire, Blois, Muides-sur-Loire et Vineuil (verre de l'amitié offert à tous les bénévoles).

Un grand merci à tous et rendez-vous **le samedi 2 mars 2024 !**



Jean-Claude Redouin *nous a quittés*

Salarié de la FDC41 pendant 20 ans, Jean-Claude Redouin s'est éteint trop tôt, le 27 février dernier, à l'aube de ses 77 ans. Agent fédéral, Jean-Claude a notamment occupé les fonctions de gardien de la Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne. Entre 2004 (date de création du site) et son départ à la retraite en 2016, il a contribué à en faire une vitrine du monde cynégétique et un havre pour la biodiversité. Apprécié de ses collègues et de tous ses partenaires, il s'est investi avec passion dans ses missions au service de la chasse.

Originaire de Danzé dans le Vendômois, Jean-Claude avait rejoint Savigny-en-Septaine dans le Cher pour profiter de sa retraite, entouré de sa famille, et des joies des voyages en camping-car. Hubert-Louis Vuitton, les membres du conseil d'administration et tous les salariés de la FDC 41 présentent leurs plus sincères condoléances à son épouse Lysiane, ses fils Emmanuel et Bertrand, ses cinq petits enfants ainsi que son arrière petit-fils.



Retrouvez la Fédération au Comice agricole

Choisie par la Société Départementale d'Agriculture, la commune de Thoré-la-Rochette accueillera le prochain Comice agricole qui se déroulera les 10 et 11 juin prochains. Événement agricole majeur du département, le comice est un lieu de partage, de découverte et d'échange qui rassemble chaque année des milliers de visiteurs. Votre Fédération sera présente ces deux jours pour vous rencontrer et animer des ateliers destinés aux plus jeunes. N'hésitez pas à nous rendre visite !



DECATHLON

TERRES
de sologne



BLOIS

2 Rte de Vendôme
41000 Villebarou
02 54 33 50 50

ROMORANTIN

Rue des Chardonnas
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 09 40

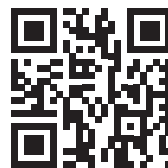


ASTRID DE SOLOGNE

Spécialiste en aménagement du territoire

Miradors - Agrainoirs - Cultures à gibier - Attractants
Venaïson et trophées - Aménagement de territoire
Élevage - Accessoires du chasseur - Équipement du chien
Idées cadeaux

**NOTRE CATALOGUE
ASTRID DE SOLOGNE 2023
EST EN LIGNE**



32 ans au service
de nos clients !

2 ADRESSES ASTRID DE SOLOGNE

13, rue Denis Papin
BP 106 - 45240 La Ferté Saint-Aubin
Tél. : 02 38 76 62 67
astrid-de-sologne@wanadoo.fr

ZA la Croûte
41210 Neung sur Beuvron
Tél. : 02 54 88 30 66
info@miradors-sologne.com

WWW.ASTRID-DE-SOLOGNE.COM

Vacances Buissonnières

Dernières places !



STAGES NATURE (8-12 ans)

- > Du lundi 10 au jeudi 13
- > Du lundi 17 au vendredi 21 (complet)
- > Du lundi 24 au vendredi 28 juillet (reste 2 places)

Accueil de 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne

Des activités de plein air pour découvrir la nature en s'amusant : construction de cabanes, pêche des petites bêtes de l'eau, Sologne à vélo, tir à l'arc, traces et indices de présence, découverte du parc pédagogique, jeu de piste, olympiades, etc.

Tarif : 32€ par jour (prévoir 1 à 2 pique-niques selon session)

Limité à 12 participants

STAGE CHASSE, PÊCHE & NATURE (12-16 ans)

Du lundi 23 au vendredi 27 octobre, de 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne

Par demi-groupe, les ados pratiqueront le loisir pêche sous toutes ses formes (carnassier, coup, feeder...) et découvriront différents modes de chasse (arc, chiens d'arrêt, chiens courants, gibier d'eau, recherche au sang, fauconnerie...).

> En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher et les associations cynégétiques.

Tarif : 34€ par jour (prévoir un pique-nique le dernier jour)

Limité à 24 participants



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Marie Schricke Doyen - Tél. 06.81.66.56.09 / Mail animation@fdc41.com

Assemblée Générale 2023

L'assemblée générale est essentielle à la gestion de notre association, et c'est aussi l'occasion pour les adhérents d'entendre le rapport du président sur la situation, la gestion et les activités de la Fédération. Elle s'est tenue le 21 avril dernier, à Vendôme dans les locaux du groupe Monceau Assurances.

Le président Vuitton a rappelé dans son rapport moral que la réforme de la chasse de 2019 avait pour but de répondre à plusieurs défis et notamment de maîtriser les populations de grand gibier génératrices de dégâts.

26 000 sangliers ont été tués cette saison en Loir-et-Cher, contre 31 433 l'an dernier. Efficacité de l'action des chasseurs, baisse des populations, ou conséquences de la sécheresse et du manque de fruits forestiers de l'année, sont autant de raisons qui peuvent expliquer ce résultat. Si les prélèvements ont encore été significatifs sur la campagne, d'importants dégâts de gibier sont cependant à déplorer. Et le montant des indemnités versé atteint presque 2 millions d'euros.

La pression doit donc être maintenue sur l'espèce, dès le 1^{er} juin et jusqu'à la fin du mois mars. Le 4^{ème} schéma départemental de gestion cynégétique en cours d'élaboration sera étoffé de nouvelles mesures en faveur de la maîtrise des populations de sangliers.

464 K€ nous ont été alloués cette année par le gouvernement dans le cadre du plan de résilience national. Et un nouveau plan de soutien financier sur 3 ans a été programmé, sous réserve de réduire de 20 à 30 % les superficies agricoles détruites.

Outre la question des dégâts agricoles, une bonne gestion du grand gibier nécessite que nous soyons également attentifs à l'équilibre forêt/gibier. La réalisation des minimas des plans de chasse cerfs est donc impérative. Aussi, des contrôles de réalisation seront effectués la saison prochaine.

Pour promouvoir la biodiversité, en lien avec les fédérations régionales et départementales de chasseurs, la fédération nationale s'est appuyée pour la 3^{ème} année consécutive sur l'éco-contribution. 577 projets ont été menés par le réseau fédéral depuis la création de l'outil.



De gauche à droite : Laurent Menon - Trésorier-Adjoint, Jean-Marc Poisson - Trésorier, Hubert-Louis Vuitton - Président, Gilles Pajon - Vice-Président, Joël Besnard - Vice-Président, Philippe Lavallart - Secrétaire

Gestion des habitats

Dans leurs efforts pour améliorer la qualité des habitats de la faune sauvage, les chasseurs de Loir-et-Cher se sont appuyés cette année sur le programme régional Dyn'Agrobio (mise en place et optimisation d'aménagements favorables à la biodiversité), soutenu financièrement dans le cadre de l'Ecocontribution par l'Office Français de la biodiversité et la Fédération nationale des chasseurs.

Par ailleurs, 566 ha de jachères environnement faune sauvage ont été contractualisés par 107 agriculteurs avec le soutien financier de notre Fédération. Et 188 ha de cultures d'intérêt faunistique, de culture à gibier et de bandes ou bordures végétalisées ont pu être réalisées d'autre part sur 75 exploitations.

La Fédération a également accompagné la plantation de 2 700 mètres linéaires de haies, constituées de 5 311 plants. On peut noter que 2 techniciens de la Fédération - F. Leroy et JM. Vincent - sont habilités à dispenser les prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie, dans le cadre de la BCAE 8.

Grâce à l'appui financier - principalement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, mais aussi de l'Office français de la biodiversité, de la Fédération nationale des chasseurs, et des propriétaires à hauteur de 20 % - nous avons pu mettre en œuvre notre programme ECO ZH 41 de restauration des étangs sur la zone Natura 2000 Sologne, en faveur du Butor étoilé et du Flûteau nageant.

Une cinquantaine d'étangs seront ainsi restaurés entre 2017 et 2023, pour un budget global d'environ 240 K€ et avec le soutien de l'animateur Natura 2000 C. Bach, qui intervient également lors d'inventaires faunistiques et floristiques permettant de mesurer l'impact des aménagements réalisés.

Plans de chasse

Dans le cadre du plan de chasse grand gibier, nous avons attribué pour cette campagne : 16 097 bracelets de chevreuils, 5 889 bracelets de grands cervidés, 184 de daims et 183 de mouflons.

L'analyse des tableaux de chasse de l'espèce Cerf élaphe révèle un taux de réalisation moyen de 48 %. Les cerfs de plus de 8 cors sont réalisés à 41%, ceux ≤ 8 sont réalisés à 44%, alors que les biches le sont à 51 % et les jeunes à 49 %.

Le taux moyen de réalisation sur les 10 dernières années est de près de 83 % pour le Chevreuil. Mais cette saison, un peu plus de 77 % seulement des individus attribués ont été prélevés. En outre, des cas de mortalité anormale chez cette espèce

suscitent toute notre attention et des analyses ont été réalisées durant la saison, mais sans révéler jusqu'à présent de problème sanitaire majeur. Par ailleurs, l'effet canicule a pu également jouer un rôle dans le taux de survie des faons.

Il faut rappeler que l'éthique du chasseur nous enjoint de faire systématiquement appel à un conducteur de chien de sang agréé en cas de suspicion d'animal blessé à la chasse. Le retrouver et abrégé ses souffrances est notre devoir. Cette saison, au cours de plus de 1 400 interventions, près de 44% des animaux recherchés ont pu être achevés ou récupérés morts.

Il est précisé que les conducteurs agissent bénévolement et que la liste des membres agréés de notre département est indiquée dans le livret des dates d'ouverture/fermeture et le site internet de la Fédération.

En ce qui concerne le plan de chasse petit gibier, il a été attribué cette saison 10 233 bracelets de faisans, pour lesquels le taux de réalisation est de 55 %. Par ailleurs, 50 % des 2 524 lièvres attribués ont été prélevés et sur les 127 perdrix attribuées, 33 ont été réalisées.

Les diverses activités anthropiques impactent les populations du petit gibier de plaine. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre un programme de suivi faunistique sur le secteur du méthane de Mer, avec l'appui de notre alternant Benjamin Bouffette.

Au printemps 2022, aux 100 ha, il était compté sur la zone suivie une moyenne de 4,8 coqs faisans, 6 couples de perdrix et 42 lièvres. Lors de la récolte, 26 cas de mortalité et 11 animaux fuyant ont été dénombrés, sortant des cultures intermédiaires à valorisation énergétique (CIVE) réalisées pour alimenter le méthane.

A l'issue de la première année d'étude, on a observé une baisse du nombre de jeunes, dont les causes doivent être recherchées. C'est pour consolider les premières données collectées, que nous avons décidé de poursuivre durant une année le suivi engagé.

Les machines agricoles peuvent également s'avérer destructrices pour la faune sauvage. Aussi, notre technicien JM Vincent - référent du groupe Technique National d'Agrifaune sur le machinisme - participe à la 2^{ème} année de test et de suivis de la barre SENSOSAFE de Pöttinger, qui permet la détection de la faune sauvage dans les parcelles en cours de fauche.

Adhérents chasseurs et territoires

La Fédération a vendu cette saison 14 656 validations annuelles (dont 258 concernaient des chasseurs nouvellement formés), soit une baisse de 1,65 % par rapport à l'an dernier. 860 chasseurs ont par ailleurs souscrit une validation temporaire.

L'âge moyen des chasseresses du Loir-et-Cher (qui représentent 3,7 % des adhérents) est de 46 ans, contre 55 ans pour les chasseurs. Et le nombre le plus important de pratiquants par classe d'âge se situe dans la tranche des 56-75 ans, avec 6 725 chasseurs, soit près de 44 % de nos adhérents chasseurs annuels.

Nous comptons par ailleurs cette année 3 324 adhérents responsables de territoires de chasse.

Formation des chasseurs

La Fédération a déjà formé cette saison 237 candidats à l'examen du permis de chasser et 96 personnes ont suivi la formation au piégeage.

31 chasseurs se sont initiés à l'examen initial du gibier. Alors que 42 filleuls et 57 parrains se sont vu délivrer une autorisation de pratiquer la chasse accompagnée, après avoir suivi la formation correspondante.

La formation sur la chasse à l'arc a déjà été suivie par 16 chasseurs (3 nouvelles séances prévues en juin prochain). Et, la nouvelle formation premiers secours canins a déjà réuni 26 participants (2 nouvelles séances prévues en mai et juin).

Seul le respect des règles de sécurité à la chasse permet de tendre vers le risque 0. C'est pourquoi nous avons formé depuis 2006 près de 1 800 chasseurs lors d'une journée complète de formation. 91 chasseurs ont choisi cette année cette formule qui inclut volets théorique et pratique, en plus de la remise à niveau décennale. Et 2 105 chasseurs ont suivi la remise à niveau décennale.

Une paire de jalons de marquage de l'angle des 30° a été distribuée à tous les participants à l'assemblée générale : leur création a été imaginée par notre technicien D. Peltier en 2011, avant d'être copiée partout en France.

Communication et animations nature

Après le départ de M. Boulay qui avait développé le poste de chargé de communication depuis sa création en 2018, L. Cotta nous a rejoints fin 2022. Il a notamment participé à un marché de Noël à Blois l'hiver dernier, qui nous a permis de promouvoir la venaison à travers une dégustation, face à un public très intéressé par les qualités gustatives et les valeurs nutritionnelles du gibier.

Pour ses animations nature, M. Doyen, notre animatrice a obtenu cette année pour la Fédération le label Qualinat de la marque Qualité Tourisme™. Gage de qualité, ce label répond à un référentiel établi par le ministère du tourisme.

Grâce au dispositif de l'écocontribution, un nouveau « Sentier Traces & Indices » a été aménagé sur notre site de formation et d'animation de Montrieux-en-Sologne et nous avons pu accueillir un plus large public scolaire cette saison, et sensibiliser de nombreux élèves aux richesses de la biodiversité et à la nécessité de la préserver.

Rappelons la réouverture depuis le 1^{er} avril de la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné,



refuge exceptionnel pour l'avifaune migratrice. Une période de 8 mois d'assec a permis la minéralisation des vases de l'étang et le développement d'une végétation propice à l'accueil de nombreux oiseaux d'eau. Des travaux de restauration et d'aménagements ont par ailleurs été réalisés avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, et en partie avec nos fonds propres.

Défense de la chasse

Cette année, notre Fédération s'est portée 9 fois partie civile dans des affaires d'infraction à la chasse de différentes natures : chasse sans plan de chasse, chasse sans permis, sans assurance, chasse depuis un véhicule, reprise de faisans sur une zone en fermeture, animal déplacé sans bracelet, jet de sous-produits d'animaux...

Nous déplorons que certains actes de chasse illégale ne soient pas forcément suivis d'une réponse pénale efficace, alors que se joue là un enjeu environnemental et social indéniable.

En revanche environ 50 timbres « amende » à 135 € sont venus sanctionner le non-respect du schéma départemental de gestion cynégétique concernant les règles de sécurité, dont tir en direction d'une route, l'agrainage et l'affouragement, le non-port de vêtements fluo, ou le tir à plomb près d'une zone humide, le transport d'une arme sans la mettre sous étui, et la non-pose de panneaux de signalisation temporaire sur les voies publiques pour la chasse du grand gibier.

Dégâts de gibier

Des conventions d'entretien de clôtures électriques nous ont permis de verser environ 25 K€ d'aide à l'entretien à des agriculteurs ayant subi peu de dégâts.

Le montant des indemnités versées aux exploitants agricoles ayant subi des dégâts causés par le grand gibier a déjà presque atteint 1 million 250 milles euros sur la campagne 2021/2022, dont 75 % sont imputables aux sangliers, 17 % aux grands cervidés et 8 % aux chevreuils. Et les dossiers en cours d'instruction viendront encore s'ajouter à cette somme.

Tant et si bien, que sur cette campagne, après déduction de la reprise de provision de l'année précédente et du montant alloué dans le cadre du plan de résilience, nous devrions déboursier au total 1.7 millions d'euros d'indemnités. Soit 1 million de plus que sur la saison 2020/2021 !

Ces dégâts ne sont plus acceptables pour le monde agricole et ces factures d'indemnisation ne sont plus tenables pour les chasseurs. Ces derniers vont devoir tout mettre en œuvre pour que l'équilibre

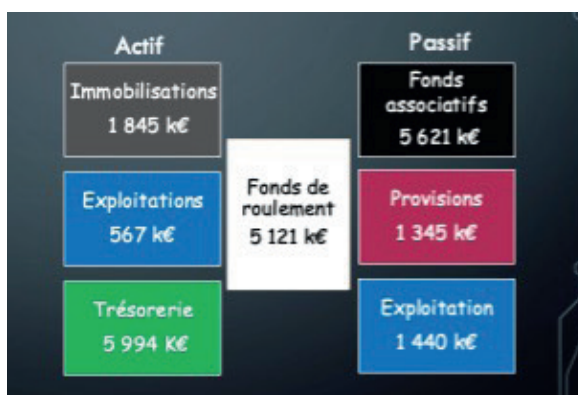
entre population de sangliers et dégâts soit atteint. Le président Vuitton conclut son rapport en remerciant pour leur engagement et leur soutien l'ensemble des bénévoles dévoués à la biodiversité, les estimateurs de dégâts de grand gibier, les administrateurs et les collaborateurs de la fédération qui œuvrent de concert en faveur d'une chasse pérenne, éthique et durable en Loir-et-Cher, la Fédération régionale des chasseurs qui réalise un remarquable travail de montage de dossiers, et qui porte et anime des projets régionaux, avec l'appui des 6 fédérations départementales.

Il remercie également tous les partenaires qui soutiennent financièrement la Fédération : l'Office Français de la Biodiversité, la Fédération nationale des chasseurs, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les finances (en milliers d'€)



Bilan au 30/06/2022



Rapport du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2022 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM)

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher à la fin de cet exercice. »

.../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données

dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. »

Fait à Blois le 7 avril 2023

Budget prévisionnel 2023/2024

Sources de financement

- Cotisations statutaires : 74 € (Les nouveaux permis bénéficient toujours d'un tarif spécial)
- Timbre grand gibier : 10 €
- Bracelets : cerf 100 €, biche et jeune 85 €, chevreuil 25 €, daim et mouflon 10€

La participation financière des territoires

MONTANT	MASSIF	UNITE SANGLIER
0,94 €	05	
1,17 €	17	
1,46 €		[23-37]
2,34 €	15 et 38	
3,51 €	09	[34-39-40]
4,10 €	18	
4,39 €	28	
4,68 €		[44-46-47]
5,56 €		[31-33]
5,85 €	24 et 29	
6,14 €		[41-42-43-45]
6,73 €		[32-35-36]
7,90 €	26	
8,19 €	25	
9,95 €	27 et 30	

*Ha corrigé = ha bois + ha plaine/5 + ha eau/5

Participations Ha	940 000 €
+ Frais estimations	130 000 €
+ Convention dégâts	30 000 €

**Participation financière
des territoires = 1 100 000 €**

Budget prévisionnel 2023/2024

Total produits =	4 628 200 €
Total charges =	4 628 200 €
Résultat =	0 €

Résolutions adoptées

Résolution 1 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2022, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 2 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2022 sur les conventions règlementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Résolution 3 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2021/2022.



Intervention du sénateur Jean-Paul Prince

Résolution 4 (votée à l'unanimité)

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	406 303,55 €uros
Total de Produits	535 244,57 €uros
Résultat net comptable déficitaire-	619 014,07 €uros

Au 30/06/2022, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves de gestion	4 209 538,19 €uros
Réserves immobilisées	1 917 283,47 €uros
Résultat de l'exercice déficit	- 619 014,07 €uros

Total fonds propres 5 507 807,59 €uros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 :
Aux réserves de gestion par prélèvement sur les réserves immobilisées
la somme de 72 312,01 €uros
correspondant à l'ajustement au 30 juin 2022 de la valeur nette comptable des immobilisations
Le résultat de l'exercice au compte de 619 014,07 €uros report à nouveau débiteur

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Libellés	Montants
Réserves de gestion	4 281 850,20 €
Réserves immobilisées	1 844 971,46 €
Report à nouveau débiteur	-619 014,07 €
Totaux en €uros	5 507 807,59 €

Résolution 5 (votée avec 1 abstention)

Suite à la présentation du budget 2023/2024 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve celui-ci, caractérisé par :
un total de produits de 4 628 200 €uros
un total de charges de 4 628 200 €uros
un résultat de 0 €uros

Résolution 6 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération. A cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

Service d'Information sur les Armes (SIA)

D. Peltier a présenté la création d'un compte et l'alimentation du râtelier numérique correspondant. Il a rappelé que la création d'un compte SIA est obligatoire

avant le 31 décembre 2023 pour les détenteurs d'armes, titulaires d'un permis de chasser.

Les médaillés de l'année

- Madame Magali HERMELIN
- Monsieur André FOURNIER
- Monsieur André JUBAULT
- Monsieur Pascal MARTIN



Terre et eaux

Recensement du petit gibier de plaine

Mobilisation des usagers de la nature

Ce printemps 2023 voit comme chaque année, plusieurs centaines de personnes arpenter les plaines et les bois des zones en plan de chasse petit gibier (5000 personnes).

Cette saison de comptage se caractérise par une participation de plus en plus importante de non-chasseurs, hommes et femmes confondus. Merci à eux de venir nous rejoindre dans cette quête de données. Du plus jeune (4 mois) au plus ancien (90 ans), nous avons tous le même plaisir à nous retrouver pour échanger, découvrir, passer un bon moment de convivialité où les idées reçues sont souvent mises à mal et surtout pour participer à une opération technique d'ampleur.

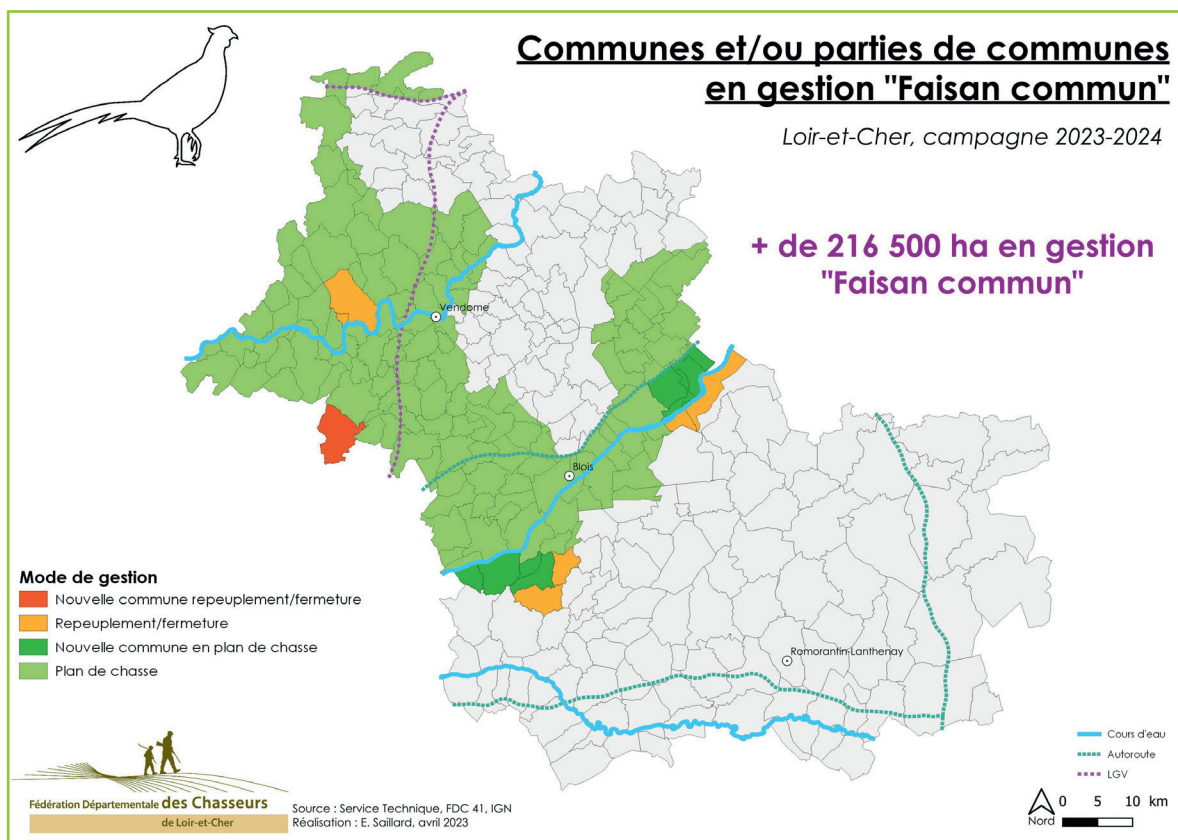
Les résultats obtenus nous permettent de défendre la chasse et d'apporter des éléments tangibles à nos détracteurs. Les perdrix grises et rouges, toujours présentes sur l'ensemble de la zone comptée, évoluent en fonction des reproductions, souvent médiocres ou mauvaises des ces dernières années.

Malgré cela, en Loir-et-Cher nous pouvons être fiers d'avoir su conserver ces souches naturelles, disparues depuis longtemps dans d'autres départements.

Le Faisan, quant à lui, sort son épingle du jeu avec une moyenne départementale qui avoisine les 8 coqs au 100 hectares. Tous les espoirs sont permis, car le développement des populations naturelles est constant.



La relève est assurée !





ROBINEAU CEDRIC
06 78 35 78 20
CHARPIGNY ALEXANDRE
07 86 93 71 59
41300 Selles saint denis

Broyage forestier, Bois Energie,
Epareuse
Aménagement de territoire
Débardage
rctsf41@gmail.com

Numéro de siret 83834367 100015



la transparence au coeur de nos services

PME locale spécialisée dans les services autour
de la propreté :

- Mise en propreté de vos locaux ;
- Entretien de la vitrerie et des façades ;
- Entretien des espaces verts ;
- Maintenance immobilière, petits travaux...

Lauréat des trophées
RSE 2019 de la FEP



AXXOME - 5 rue Auguste le Bon - 41000 Blois
02 54 55 93 02 - www.axxome.fr



**Pépinières
Bauchery**
DEPUIS 1904

Nous serons présents :

Au Game Fair
Lamotte-Beuvron
du 16 au 18 juin 2023

Tous nos produits sur notre site

<https://bauchery.fr>

**Spécialiste des
haies champêtres
et cynégétiques**

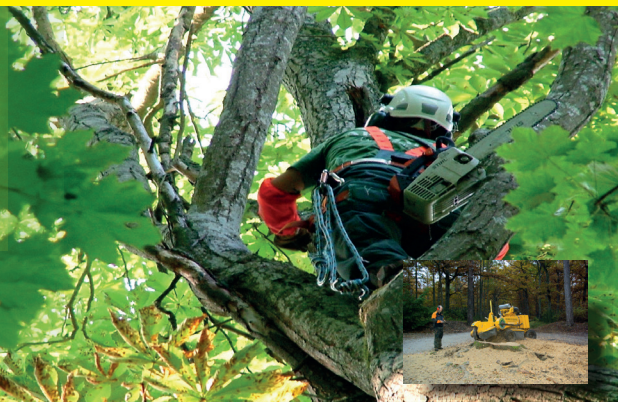
SEMENCES CERTIFIÉES
Switchgrass Couverts à gibier
Cultures à gibier annuelles

Place de l'église - 41220 Crouy-sur-Cosson

02 54 87 51 02 - contact@bauchery.fr



Elagage et Abattage
Taille douce toute l'année
Débroussaillage - Rognage de souches
Taille de haies mécanique et manuelle
Création et entretien de jardins



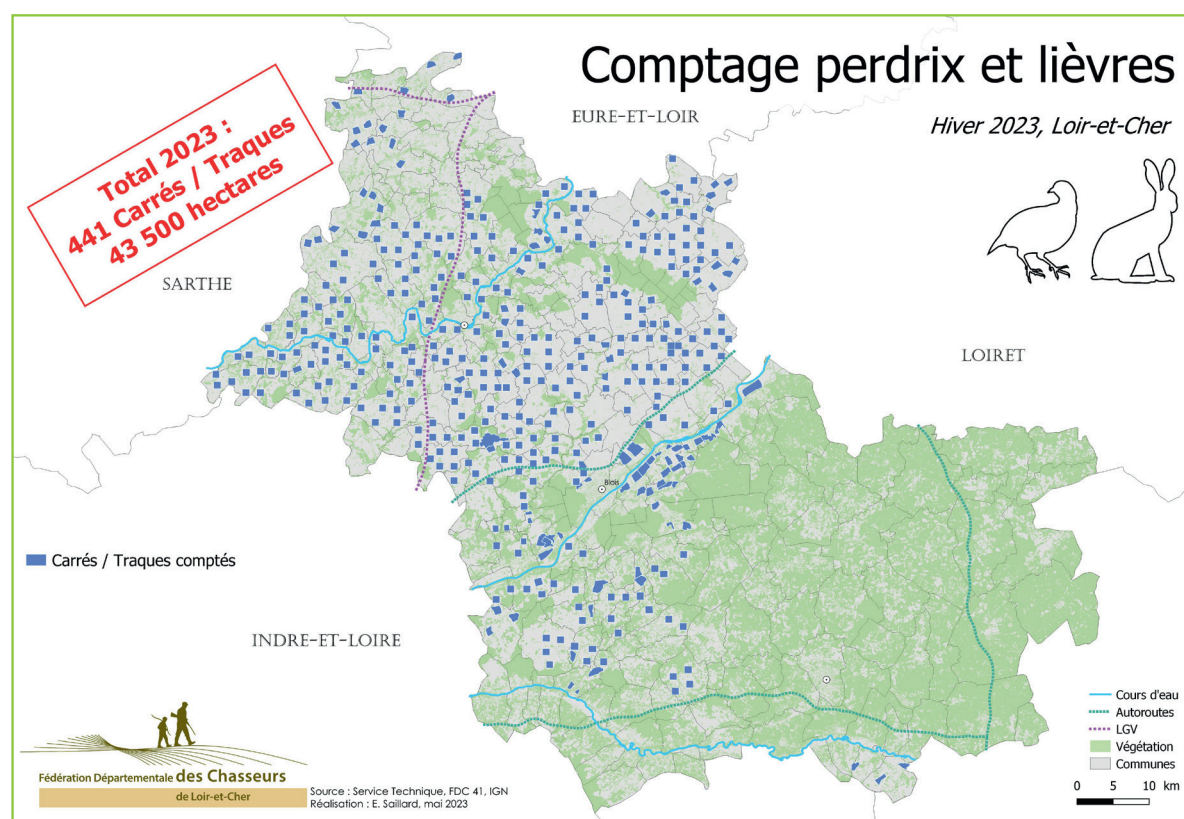
41700 Cour-Cheverny
06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13

hubert.alexandre.41@orange.fr
www.amenagementsensoileilles.com

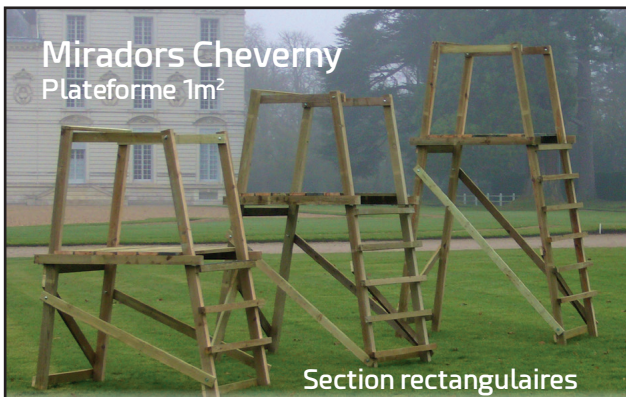
Lors des comptages de Perdrix, le Lièvre est également recensé, et globalement les densités sont différentes selon les zones.

Le plan de chasse est un mode de gestion qui permet de stabiliser, voire d'améliorer les densités, mais qui n'empêche pas la présence récurrente de maladies, sources de nombreuses baisses de population.

La chasse du petit gibier naturel reste une priorité de notre fédération, même si nous sommes conscients qu'elle demande énormément d'efforts pour des résultats peu prévisibles. Nous nous devons de défendre notre spécificité pour préserver la chasse de demain, sans adhérer à la désillusion prônée par des esprits chagrins.



Miradors Cheverny
Plateforme 1m²



Section rectangulaires

SARL
Lebecque
Votre spécialiste !



- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens



www.mirador-chasse.fr

Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins
41700 Cour-Cheverny
sarLlebecque@gmail.com - 02 54 79 29 93



BARTHELEMY & Co.
Gun & Rifle Makers

ARMURERIE LA CANARDIÈRE

Ouvert
du lundi au samedi
9h-12h et 14h-19h,
le dimanche matin en saison.



➤ Ventes armes
et accessoires de
chasse

➤ Réparation,
remise à neuf,
montage à crochet

➤ Fabrication
d'armes à platine.

231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin
+33 (0)2 38 64 61 27 - contact@barthelemyandco.fr
www.barthelemyandco.fr

Entreprise de travaux Agricoles et Forestiers

JACKY DEPARDIEU



- Broyage de rémanents
et de souches
- Préparation du sol
- Plantation et semis forestier
- Entretien
- Cultures à gibier
- Pose de clôture
- Débroussaillage
- Travaux de pelle, création de chemins
forestiers, curage et création de fossés

*À votre service
depuis 30 ans*



Zone artisanale du Reuilly
Route de Nouan-le-Fuzelier
41300 PIERREFITTE-sur-SAULDRE
etafjde@orange.fr

02 54 88 47 98 • 06 07 59 49 74



JM PAYSAGES
SARL

CRÉATION ESPACES VERTS
AMÉNAGEMENT & ENTRETIEN
ÉLAGAGE

BROYAGE DE BRANCHES ET SOUCHES
TERRASSEMENT PELLE 1,5 - 4 - 6
ET 15 TONNES
CURAGE FOSSÉS, ÉTANGS



3 rue du Champ de Foire
18330 Nançay
Tél. 02 48 51 19 39

Mob. 06 07 59 49 74
j.m.paysages18@orange.fr

Trophées de cerfs : retour apprécié de l'exposition

Moment d'échanges et d'enrichissements mutuels entre les cotateurs, la FDC41 et les chasseurs, la présentation des trophées de cerf 2022-23 a eu lieu du 17 au 19 mars derniers à la salle des Fêtes de Cour-Cheverny. Cet événement a également permis au public de découvrir 805 têtes coiffées.

« Nous sommes ravis de vous accueillir. Je remercie tous les bénévoles, cotateurs, membres de l'ADCGG et les salariés de la FDC 41 qui ont travaillé pour nous présenter ces magnifiques trophées, signe de la vitalité des cervidés dans notre département. Je vous rappelle que cette présentation est obligatoire en vertu d'un arrêté préfectoral », a déclaré Hubert-Louis Vuitton lors de l'inauguration devant les invités présents le 17 mars. Cette année, Jacqueline Gourault, membre du Conseil constitutionnel, Mathilde Desjonquères, députée de la 1^{ère} circonscription, Marie-Hélène Millet, conseillère départementale et François Croissandeau, maire de Cour-Cheverny, ont honoré de leur présence ce temps fort de la saison cynégétique. Ils ont également pu découvrir les créations de Denise Billon, bijoutière-joaillière à Bracieux, celles du coutelier-forgeron Marcel Covello, les dessins de Céline Guiot et de Bruno Lecoq-Vallon, les sculptures de Gérard Jullien, l'action de la Maison du Cerf, de l'Association départementale des chasseurs de grands gibiers (ADCGG) et de l'UNUCR (Union nationale pour l'utilisation de chiens de rouge). Membres de l'Association Française de Mensuration des Trophées (AFMT), Jean Alvarado et Jean-Claude Colombier ont mesuré les plus grands cerfs coiffés de

la saison. Parmi eux, seize ont été médaillés et seront consignés dans le Catalogue National des Trophées, accessible en ligne. Quinze ont reçu la médaille de bronze (de 170 à 190 points) et un la médaille d'argent avec 193,06 points. Il s'agit d'un animal prélevé à la Haute Métairie sur le massif n° 31 (La Ferté-Saint-Cyr). La mesure des merrains, andouillers, empaumures, couleur, grain, envergure, poids, etc., a été effectuée selon les critères de la grille de cotation. « Même s'il n'y a pas de médaille d'or (+ 210 points), les trophées de cerfs prélevés sont de bon niveau. La cotation permet de suivre dans le temps et sur les territoires l'évolution qualitative des espèces », précise Jean-Claude Colombier.

Et à la demande d'une enseignante de Cour-Cheverny, nous avons également accueilli le vendredi après-midi, 24 élèves de GS-CP qui ont découvert avec intérêt l'exposition et participé à différents ateliers pédagogiques (différencier bois et cornes, mouler des empreintes, reconnaître les odeurs de la forêt).

Enfin, il convient de noter que 381 personnes ont participé au vote du concours photo Pose Nature. Un choix difficile a été réalisé parmi les 68 clichés de faune sauvage, 25 de paysages locaux et 18 scènes de chasse.



RECLAMANTS PAYÉS SUR LA CAMPAGNE 2021/2022

DÉGÂTS DE GIBIER

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
01 - MONTMIRAIL	LE GAULT DU PERCHE	GAEC SERREAU	2 190,89		2190,89	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE MONTMIRAIL		2 190,89	2 190,89	0,00	0,00
02 - VALLEE DU COUETRON	BOURSAY	LETURQUE JEAN-PHILIPPE	1 089,27		1 089,27	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	GAEC DE LA HALLAUDIERE	529,20		529,20	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	BRETON DIDIER	639,45		639,45	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	GOURDET BRUNO	535,08		535,08	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU COUETRON		2 793,00	2 793,00	0,00	0,00
03 - VALLEE DE LA GRENNÉ ET DE LA BRAYE	EPUISAY	SCEA DES GRANDES NOUES	923,01		923,01	0,00	0,00
	SARGE SUR BRAYE	GAEC DE LA VOUGRERIE	1 528,80		1 528,80	0,00	0,00
04 - BOCAGE		TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DE LA GRENNÉ ET DE LA BRAYE		2 451,81	2 451,81	0,00	0,00
	CHOUE	GAEC BARRE LAUNAY	377,05		377,05	0,00	0,00
	ROMILLY	EARL LOEFO	756,76		756,76	0,00	0,00
	ROMILLY	GAEC DE LA REINE BOURGERE	429,97		429,97	0,00	0,00
	ROMILLY	SCEA LOUVEAU	1 014,74		1 014,74	0,00	0,00
	LA VILLE AUX CLERCS	BRILLARD DAMIEN DAVID	302,13		302,13	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DU BOCAGE		2 880,65	2 880,65	0,00	0,00
05 - FRETEVAL - EGVONNE	BOUFFRY	DIPPE CHRISTOPHE	733,82		733,82	0,00	0,00
	DROUE	GAEC DE LA MORACHE	1 261,26		1 261,26	0,00	0,00
	FRETEVAL	SCEA BOULETS	1 194,37		1 194,37	0,00	0,00
	RUAN SUR EGVONNE	EARL DE LA SABARDIERE	902,95		902,95	0,00	0,00
	LA VILLE AUX CLERCS	EARL DE LA THEVOTERIE	1 261,26		1 261,26	0,00	0,00
	VILLEBOUT	GRANGER EMMANUEL	775,73		598,08	177,65	0,00
		TOTAL MASSIF FRETEVAL - EGVONNE		6 129,39	5 951,74	177,65	0,00
06- GRAND VENDOMOIS	DANZE	TOURNON JEREMY	642,10		642,10	0,00	0,00
	FONTAINE LES COTEAUX	GAEC DES PAVILLONS*	308,88		308,88	0,00	0,00
	FONTAINE LES COTEAUX	NASLE CLAUDINE	472,40		472,40	0,00	0,00
	MONTOIRE SUR LE LOIR	GAEC DES PAVILLONS*	529,94		529,94	0,00	0,00
	SAVIGNY SUR BRAYE	SCEA DE LA SOURCE	573,30		573,30	0,00	0,00
	SOUGE	EARL LECOMTE PERE & FILS	562,79		562,79	0,00	0,00
	VILLIERS SUR LOIR	EARL DE VILLECHATAIN	611,52		611,52	0,00	0,00
07- PETIT VENDOMOIS		TOTAL MASSIF DU GRAND VENDOMOIS		3 700,93	3 700,93	0,00	0,00
	RAHART	BRILLARD DAMIEN DAVID*	795,35		795,35	0,00	0,00
	RAHART	MAUGER CHRISTOPHE	687,96		687,96	0,00	0,00
	SAINT OUVEN	EARL LA JOUSSELINE	363,38		363,38	0,00	0,00
	LA VILLE AUX CLERCS	EARL FERME DE LA HAIE	687,96		687,96	0,00	0,00
08- GATINES		TOTAL MASSIF DU PETIT VENDOMOIS		2 534,65	2 534,65	0,00	0,00
	LES ESSARTS	GAEC DU MARAIS	344,94		344,94	0,00	0,00
09 - PRUNAY		TOTAL MASSIF GATINES		344,94	344,94	0,00	0,00
	AUTHON	EARL DE LA BASSICOTIERE	4 042,87		4 042,87	0,00	0,00
	AUTHON	EARL FOUSSEREAU	3 794,95		3 794,95	0,00	0,00
	AUTHON	EARL GONDOUBARD	667,55		667,55	0,00	0,00
	AUTHON	EARL SOETART	2 090,42		2 090,42	0,00	0,00
	SAINT ARNOULT	CORBEAU JULIEN	1 068,79		1 068,79	0,00	0,00
	SASNIERES	THAUVIN BERTRAND	5 377,45		5 377,45	0,00	0,00
10 - BEAUCE OUEST		TOTAL MASSIF DE PRUNAY		17 042,03	17 042,03	0,00	0,00
	LANDES LE GAULOIS	SCEA LA CUEILLAS	3 104,64		0,00	0,00	3 104,64
11 - VALLEE DU REVEILLON		TOTAL MASSIF BEAUCE OUEST		3 104,64	0,00	0,00	3 104,64
	OUCQUES LA NOUVELLE	THOMAS ERIC	336,34		336,34	0,00	0,00
12 - ROCHEUX		TOTAL MASSIF VALLEE DU REVEILLON		336,34	336,34	0,00	0,00
	MOREE	SCEA LA MAUGERIE	1 658,75		1 658,75	0,00	0,00
15 - MARCHENOIR		TOTAL MASSIF DE ROCHEUX		1 658,75	1 658,75	0,00	0,00
	AUTAINVILLE	EARL DE LA POURCELLIERE	1160,94		1160,94	0,00	0,00
	AUTAINVILLE	EARL DE LA VALLEE DE VALLIERE	804,52		195,33	609,19	0,00
	AUTAINVILLE	EARL DES SABLONNIERES	3431,21		3 431,21	0,00	0,00
	AUTAINVILLE	EARL GONNETIERE	773,95		773,95	0,00	0,00
	AUTAINVILLE	TREMBLIN JACKY	487,94		487,94	0,00	0,00
	BRIOU	SCEA DE MONCELON*	311,31		311,31	0,00	0,00
	LORGES	SCEA DE MONCELON*	993,72		993,72	0,00	0,00
	LORGES	SCEA OUDIN COURIOU	407,80		367,02	0,00	40,78
	SAINT LAURENT DES BOIS	NOUVELLON PHILIPPE	579,23		579,23	0,00	0,00
	VILLERMAIN	SCEA VENOT-DUFRESNE	1912,91		1 912,91	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF MARCHENOIR		10 863,53	10 213,56	609,19	40,78
16 - BEAUCE		TOTAL MASSIF BEAUCE		619,75	619,75	0,00	0,00
	ROCHES	EARL RICHARD	619,75		619,75	0,00	0,00
17 - BLOIS		TOTAL MASSIF BEAUCE		619,75	619,75	0,00	0,00
	HERBAULT	TOUZE FABRICE	412,78		412,78	0,00	0,00
	MESLAND	EARL HERION	974,61		974,61	0,00	0,00
	MONTEAUX	EARL CDL	280,92		280,92	0,00	0,00
	SANTENAY	CHEVALIER CYRILLE	1 206,22		60,31	1 145,91	0,00
	VALLOIRE SUR CISSE	SCEA DU MOULIN DE CHERY	1 701,67		1 701,67	0,00	0,00
	VEUZAIN SUR LOIRE	EARL CDL	1 375,92		1 375,92	0,00	0,00
	VEUZAIN SUR LOIRE	SCEA DES GRILLONS	3 974,88		3 974,88	0,00	0,00
18 - VALLEE DE LA TRONNE		TOTAL MASSIF DE BLOIS		9 927,00	8 781,09	1 145,91	0,00
	AVARAY	EARL LBT*	1 576,57		1 576,57	0,00	0,00
	AVARAY	DEHEN AMAURY	1 857,49		1 857,49	0,00	0,00
	COURBOUZON	EARL MAUGER	1 273,30		1 273,30	0,00	0,00
	SUEVRES	EARL LBT*	1 201,19		1 201,19	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DE LA TRONNE		5 908,55	5 908,55	0,00	0,00

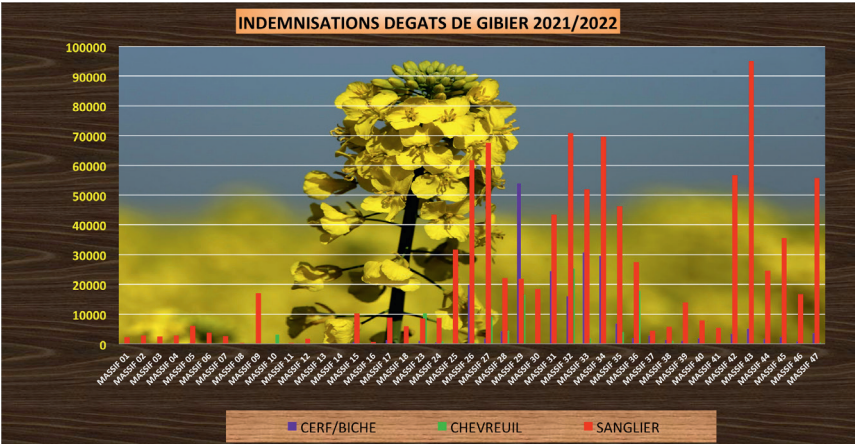
MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
23 - GROS BOIS	CHATILLON SUR CHER	EARL DES MARDELLES*	1 271,10		371,46	899,64	0,00
	CHATILLON SUR CHER	EARL JOURDAIN*	573,30		573,30	0,00	0,00
	CHATILLON SUR CHER	SCEA DE LA VERNUSSE	3 304,12		3 304,12	0,00	0,00
	MEHERS	EARL JOURDAIN*	1 834,56		1 834,56	0,00	0,00
	MEHERS	EARL DES MARDELLES*	1 162,83		1 162,83	0,00	0,00
	NOYERS SUR CHER	EARL BOURDIN	10 241,00		0,00	0,00	10 241,00
	NOYERS SUR CHER	QUANTIN KATHELINE	1 319,63		1 319,63	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF GROS BOIS			19 706,54	8 565,90	899,64	10 241,00
24 - MONTLIVAUT	MONTLIVAUT	EARL DE LA GRANGE	4 355,12		4 144,42	210,70	0,00
	MONTLIVAUT	BELLIER PASCAL	226,38		0,00	181,10	45,28
	MONTLIVAUT	JOLLIN JACKY	833,00		833,00	0,00	0,00
	VINEUIL	MARCHAND FANNY	4 433,52		3 730,27	0,00	703,25
	TOTAL MASSIF DE MONTLIVAUT			9 848,02	8 707,69	391,80	748,53
25 - RUSSY	CELLETES	EARL BADIN	671,25		671,25	0,00	0,00
	CELLETES	SCEA GERMAIN*	2 031,92		2 031,92	0,00	0,00
	CELLETES	SOCIETE CLEMENT MAXIME PRODUCTIONS	784,00		784,00	0,00	0,00
	CHAILLES	EARL LE BUISSONNET*	9 393,07		9 393,07	0,00	0,00
	CHAILLES	LEDOUX BRUNO	1 175,04		1 175,04	0,00	0,00
	CHAILLES	SCEA DE L'AIGREFIN	4 907,34		4 907,34	0,00	0,00
	LES MONTILS	EARL LE BUISSONNET*	4 849,41		4 849,41	0,00	0,00
	LES MONTILS	SCEA GERMAIN*	4 609,33		4 609,33	0,00	0,00
	SEUR	EARL JOUAN JACKY*	2 242,17		2 242,17	0,00	0,00
	SEUR	SCEA GERMAIN*	1 036,65		1 036,65	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE RUSSY			31 700,18	31 700,18	0,00	0,00
26 - SUDAIS	CANDE SUR BEUVRON	EARL LE BUISSONNET*	756,76		756,76	0,00	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	DUBREUIL VINCENT*	4 569,78		3 920,09	456,97	192,72
	CHAUMONT SUR LOIRE	LENOIR NICOLAS*	1 522,18		1 217,74	228,33	76,11
	CHAUMONT SUR LOIRE	REGNARD JEAN-LUC	1 071,62		1 008,78	62,84	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	SCEA COUPE	924,92		924,92	0,00	0,00
	CHISSAY EN TOURAINE	EARL PLASSAIS	2 773,03		2 773,03	0,00	0,00
	CHISSAY EN TOURAINE	GERMAIN ROMAIN	2 436,52		2 436,52	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL DES SABLONS	1 075,01		1 075,01	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL JOUAN JACKY*	630,63		630,63	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	BOUVET HUBERT*	644,97		644,97	0,00	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	BOUVET HUBERT*	2 046,67		2 046,67	0,00	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	BUCHET ERIC*	2 322,60		1 161,30	1 161,30	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	CARDOEN CHANTAL	532,96		532,96	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL DE L'AIZERIE	2 407,86		481,58	1 926,28	0,00
	PONTLEVOY	EARL FEL LA MENARDIERE	1 423,49		1 423,49	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL LA MAISON LONGUE	4 693,70		3 097,85	1 595,85	0,00
	PONTLEVOY	EARL L'IMBERT	23 391,33		15 601,56	7 789,77	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DE LA CHARMOISE	4 970,78		4 903,46	67,32	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DU ROUCHEUX	2 885,13		2 885,13	0,00	0,00
	PONTLEVOY	BOIRON SYLVAIN	945,94		945,94	0,00	0,00
	RILLY SUR LOIRE	DUBREUIL VINCENT*	1 929,95		193,00	1 736,95	0,00
	RILLY SUR LOIRE	LENOIR NICOLAS*	466,34		373,07	93,27	0,00
	SAMBIN	BUCHET ERIC*	3 187,55		1 593,78	1 593,77	0,00
	SAMBIN	GIRARD AURELIEN	611,72		581,13	30,59	0,00
	SAMBIN	HUBERT PHILIPPE	1 958,12		1 015,37	942,75	0,00
	SAMBIN	MARQUET DAMIEN	763,45		687,11	76,34	0,00
	SAMBIN	SCEA DES TROIS CHEMINEES	570,24		570,24	0,00	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	EARL DE LA PETITE CARTE	725,80		0,00	725,80	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	EARL LEVIEUGE	1 437,39		1 293,65	143,74	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	DUBREUIL VINCENT*	1 345,34		672,68	672,66	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	SCEA DES ANGENEAUX	6 897,13		6 307,90	589,23	0,00
	TOTAL MASSIF DE SUDAIS			81 918,91	61 756,32	19 893,76	268,83
27 - CHEVERNY	CHITENAY	BILLAULT DENIS	1 018,71		1 018,71	0,00	0,00
	CHITENAY	HUBERT GUILLAUME	2 111,65		2 111,65	0,00	0,00
	CHITENAY	JOUAN TONY*	1 169,53		1 169,53	0,00	0,00
	CHITENAY	SCEA GERMAIN	2 693,08		2 693,08	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL BOUCHER POSTIC	2 402,13		2 402,13	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL DES SABLONS	2 387,80		2 387,80	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL LOUIS BERNARD	452,17		452,17	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	GAEC DU GROS CHENE*	3 225,77		3 225,77	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	AUGER BENOIT	6 681,96		6 681,96	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	BLANVILLAIN JEROME	1 760,46		1 760,46	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	GERMAIN JEAN-MARC*	2 596,17		2 596,17	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	JOUAN TONY*	619,16		619,16	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	MARIE CHRISTOPHE	351,27		351,27	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	SCEA DESLOSSES	15 645,52		15 587,98	0,00	57,54
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	SCEA TOUCHAIN	7 217,70		0,00	0,00	7 217,70
	CORMERAY	GAEC DE LA GAILLARDIERE*	4 468,50		4 468,50	0,00	0,00
	CORMERAY	NIVARD PASCAL	290,47		290,47	0,00	0,00
	FRESNES	EARL DE L'ORME	4 734,09		4 734,09	0,00	0,00
	FRESNES	GAEC DE LA GAILLARDIERE*	1 741,21		0,00	0,00	1 741,21
	FRESNES	BOISSEAU JEAN-PIERE	989,90		989,90	0,00	0,00
	FRESNES	GERMAIN JEAN-MARC*	2 525,75		2 525,75	0,00	0,00
	OISLY	GAEC DU GROS CHENE*	685,10		685,10	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL DE LA TROANNE	1 237,18		927,89	309,29	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	MOREAU PHILIPPE	4 645,64		3 251,94	1 393,70	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	PICARD CEDRIC	276,14		276,14	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	SCEA LA GAILLARDIERE	6 330,74		6 330,74	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE CHEVERNY			78 257,80	67 538,36	1 702,99	9 016,45

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
28 - CHOUSSEY	CHEMERY	EARL DE LA CHAUMETTE	888,75		888,75	0,00	0,00
	CHEMERY	AUBIN SYLVAIN	460,84		437,79	0,00	23,05
	CHEMERY	BIETTE GHISLAIN	3 841,11		3 841,11	0,00	0,00
	CHEMERY	DESCHAMPS XAVIER	657,73		591,96	0,00	65,77
	CHEMERY	GARNIER SEBASTIEN	507,84		507,84	0,00	0,00
	CHEMERY	LEMAIRE ISABELLE	1 511,30		1 511,30	0,00	0,00
	CHEMERY	SCEA PICHON	4 319,21		0,00	0,00	4 319,21
	COUDDES	EARL DE MONTIBERT	10 245,77		6 031,06	4 214,71	0,00
	COUDDES	GAEC DU GROS CHENE*	8 373,32		8 373,32	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE CHOUSSEY			30 805,87	22 183,13	4 214,71	4 408,03
29 - BROUARD	CHATEAUVIEUX	GAEC MALET FRERES	733,82		660,44	45,86	27,52
	CHATEAUVIEUX	BARRAS ALAIN	5 878,46		0,00	0,00	5 878,46
	CHATEAUVIEUX	COUDERT JEROME	9 657,86		3 059,72	6 598,14	0,00
	CHATEAUVIEUX	LAURON RAPHAEL	1 282,87		0,00	0,00	1 282,87
	CHATEAUVIEUX	MARTEAU ETIENNE	7 780,01		3 257,00	4 523,01	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN PASCAL	15 351,28		6 545,98	8 805,30	0,00
	CHATEAUVIEUX	BOISSIER BRIGITTE	882,88		264,86	618,02	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN KATHELINE	31 879,63		1 349,53	29 686,08	844,02
	CHATEAUVIEUX	SCEA LA RABERIE	1 656,84		1 408,31	248,53	0,00
	COUFFY	EARL BOURGANELLE	417,56		125,27	292,29	0,00
	MAREUIL SUR CHER	EARL LA POUNIERE	8 426,04		0,00	0,00	8 426,04
	MAREUIL SUR CHER	EARL LE MOUSSEAU*	635,92		190,78	445,14	0,00
	MAREUIL SUR CHER	LECOUTRE YVES*	472,40		94,48	330,68	47,24
	MEUSNES	EARL CHUET	1 321,46		1 321,46	0,00	0,00
	SAINT AIGNAN	EARL LE MOUSSEAU*	3 558,13		1 423,25	2 134,88	0,00
	SAINT AIGNAN	LECOUTRE YVES*	2 403,12		2 219,41	146,97	36,74
	TOTAL MASSIF DE BROUARD			92 338,28	21 920,49	53 874,90	16 542,89
30 - CHAMPAGNE BERRICHONNE	LA CHAPELLE MONTMARTIN	EARL DU COLOMBIER	427,24		427,24	0,00	0,00
	LA CHAPELLE MONTMARTIN	BONTEMPS DIDIER	582,96		582,96	0,00	0,00
	LA CHAPELLE MONTMARTIN	LIMET JOCELYNE*	368,68		368,68	0,00	0,00
	MARAY	EARL DES BOITTES	859,95		859,95	0,00	0,00
	MARAY	SCEA DE LA TRANCHEE	3 508,60		3 508,60	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	EARL DE LA SAVARDIERE	7 310,08		7 310,08	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	LIMET JOCELYNE*	368,68		368,68	0,00	0,00
	SAINT LOUP	EARL DU PARADOU	1 341,52		1 341,52	0,00	0,00
	SAINT LOUP	GAEC LE GOAFFR	3 673,53		3 673,53	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA CHAMPAGNE BERRICHONNE			18 441,24	18 441,24	0,00	0,00
31 - COSSON OUEST	CROUY SUR COSSON	FASSOT JEAN-MICHEL*	8 666,48		1 765,59	6 900,89	0,00
	CROUY SUR COSSON	FASSOT MARIE-France*	4 676,00		2 392,12	2 283,88	0,00
	CROUY SUR COSSON	SARL FASSOT*	2 477,83		1 273,32	1 204,51	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	GAEC VAUCHER*	2 750,61		928,05	1 822,56	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	FASSOT ERIC*	3 579,45		2 863,56	715,89	0,00
	MUIDES SUR LOIRE	GAEC VAUCHER*	6 585,05		2 353,13	4 231,92	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL DE L'ARTHURE	14 126,07		11 468,19	2 657,88	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL LA GOBIONNE	9 866,01		9 866,01	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	GAEC VAUCHER*	283,71		141,86	141,85	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	PERRIN BENJAMIN	322,01		322,01	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	PERRIN FLORIAN	347,80		347,80	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	PIEDALLU ADRIEN	5 532,34		1 106,47	4 425,87	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SARL FASSOT*	1 311,31		1 311,31	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SCEA DU LUNOT*	6 621,56		6 621,56	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SOCIETE ELEVAGE D'ARDOUX	672,10		672,10	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DU COSSON OUEST			67 818,33	43 433,08	24 385,25	0,00
32 - FONTAINES EN SOLOGNE	COUR-CHEVERNY	EARL PASQUIER LAURENT	6 065,26		2 893,76	3 171,50	0,00
	COUR-CHEVERNY	HERMELIN DAVID	2 158,71		2 158,71	0,00	0,00
	COURMEMIN	EARL POULAS	20 064,08		775,79	0,00	19 288,29
	COURMEMIN	EARL ROUSSEAU FLORENT*	708,32		708,32	0,00	0,00
	COURMEMIN	BERNEDE NOEMI	724,57		724,57	0,00	0,00
	COURMEMIN	BRIEND GILLES*	1 584,46		1 267,57	316,89	0,00
	COURMEMIN	LECOMTE BRUNO*	3 779,20		3 031,17	748,03	0,00
	COURMEMIN	LOUVEL JEREMY	4 562,29		4 155,39	0,00	406,90
	COURMEMIN	MOLLINIER JEAN-MARC	1 324,32		1 324,32	0,00	0,00
	COURMEMIN	RENAULT BENOIT	544,21		544,21	0,00	0,00
	COURMEMIN	BAUDOUX ELODIE	2 193,01		2 193,01	0,00	0,00
	COURMEMIN	RENAULT JOSETTE	1 274,40		0,00	0,00	1 274,40
	COURMEMIN	SAUSSET CATHERINE*	1 931,81		1 931,81	0,00	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	BERANGER ALEXANDRE*	156,11		78,06	78,05	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	CHARBONNIER HERVE	1 912,47		512,07	1 395,55	4,85
	FONTAINES EN SOLOGNE	BERANGER STEPHANIE	751,49		375,75	375,74	0,00
	FONTAINES EN SOLOGNE	SCEA CHANTIER	16 352,52		11 063,57	5 288,95	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL FERME DE DAMBLE	31 757,60		30 907,05	850,55	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL HIRON	11 031,56		3 383,60	3 350,86	4 297,10
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL ROUSSEAU FLORENT*	287,02		229,61	57,41	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	THIESSET JULIEN	589,19		589,19	0,00	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	SAUSSET CATHERINE*	2 286,53		2 007,82	278,71	0,00
	TOTAL MASSIF DE FONTAINES EN SOLOGNE			112 039,13	70 855,35	15 912,24	25 271,54
33 - BOULOGNE	BAUZY	LECOMTE BRUNO*	936,24		842,62	93,62	0,00
	BAUZY	SCEA DU LUNOT*	984,12		492,06	492,06	0,00
	BRACIEUX	EARL DE LA MARE*	908,46		908,46	0,00	0,00
	DHUIZON	BAECHLER FRANCK	4 707,83		2353,91	2 353,92	0,00
	DHUIZON	CHARPENTIER JEAN-MARIE	1 105,44		552,72	552,72	0,00
	DHUIZON	ELOI PHILIPPE	8 734,99		5 792,05	2 942,94	0,00
	DHUIZON	FROUX HERVE	7 137,45		2 824,89	4 312,56	0,00
	DHUIZON	PAJON SEBASTIEN	24 516,01		13 820,31	10 695,70	0,00
	DHUIZON	THOMAS FREDERIC*	1 699,84		1 461,63	238,21	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
33 - BOULOGNE	DHUIZON	SAUSSET CATHERINE*	4 000,04		3 466,15	533,89	0,00
	MONT PRES CHAMBORD	SCEA DE LA TUILERIE	2 308,49		2 308,49	0,00	0,00
	THOURY	FASSOT MARIE-France*	1 278,90		255,78	1 023,12	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL CROISSET PATRICK	5 449,22		2 724,61	2 724,61	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL DE LA MARE*	7 564,92		6 679,84	885,08	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	GAEC LIAGRE	4 001,64		3 571,67	429,97	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER ALEXANDRE*	175,22		87,61	87,61	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER DANIEL	117,89		58,95	58,94	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER LAURENT	123,33		61,67	61,66	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	LEPAGE HERVE	1 838,99		0,00	0,00	1 838,99
	TOUR EN SOLOGNE	PORTIER VINCENT	970,20		97,02	873,18	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	SCEA DU LUNOT*	5 980,69		3 588,42	2 392,27	0,00
	TOTAL MASSIF DE BOULOGNE			84 539,91	51 948,86	30 752,06	1 838,99
34 - NEUNG SUR BEUVRON	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL DE LA GRIVAUDIERE	3 638,45		1 948,44	1 690,01	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL HIRON*	1 872,34		1 552,26	320,08	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL JAFFRE ET FILS*	1 920,03		1 587,03	333,00	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	GAEC DE LA COULARDIERE*	7 717,50		3 858,75	3 858,75	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	31 088,01		19 003,84	12 084,17	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL DE LA PLANCHE	5 830,18		4 830,52	999,66	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL HIRON*	5 028,38		5 028,38	0,00	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL LAMBERT	6 852,85		6 852,85	0,00	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	14 498,55		9 732,31	4 766,24	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	THOMAS FREDERIC*	10 497,89		7 535,03	2 962,86	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL HIRON*	773,81		696,43	77,38	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL JAFFRE ET FILS*	1 366,91		1 366,91	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	GAEC DE LA COULARDIERE*	2 422,56		1 211,28	1 211,28	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	BERLU FREDERIC*	432,77		86,55	346,22	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	CHARPENTIER JEAN-MARIE*	1 575,25		787,63	787,62	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	DAZON MARIE-NOELLE	777,09		777,09	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SAUSSET CATHERINE*	1 058,86		1 033,99	24,87	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SCEA HARAS DE GARRY PIERRE	1 728,81		1 728,81	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE NEUNG SUR BEUVRON			99 080,24	69 618,10	29 462,14	0,00
35 - ROMORANTIN	MILLANCAY	BOUTRON MARYSE*	10 681,89		10 681,89	0,00	0,00
	MILLANCAY	SCA LA PINAUDERIE*	176,40		176,40	0,00	0,00
	MILLANCAY	SCEA LES MAISONS NEUVES	6 619,01		5 407,91	1 211,10	0,00
	ROMORANTIN LANTHENAY	EARL FERME DU LIEU NEUF	5 968,49		5 968,49	0,00	0,00
	ROMORANTIN LANTHENAY	OLYMPIE LAURENT*	880,41		880,41	0,00	0,00
	ROMORANTIN LANTHENAY	BOUTRON MARYSE*	562,85		562,85	0,00	0,00
	ROMORANTIN LANTHENAY	SCEA LA PINAUDERIE*	449,82		449,82	0,00	0,00
	ROMORANTIN LANTHENAY	SASU ROMO FRAISES	4 697,35		673,40	0,00	4 023,95
	ROMORANTIN LANTHENAY	SOCIETE BIO PATURAGE*	792,65		792,65	0,00	0,00
	VEILLEINS	EARL ROUSSEAU FLORENT*	3 191,21		3 191,21	0,00	0,00
	VEILLEINS	BRIEND GILLES*	175,03		157,53	17,50	0,00
	VEILLEINS	OLYMPIE LAURENT*	642,88		642,88	0,00	0,00
	VEILLEINS	SCEA LES VILLIERS	19 237,12		13 712,54	5 524,58	0,00
	VEILLEINS	SOCIETE BIO PATURAGE*	2 908,59		2 908,59	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE ROMORANTIN			56 983,70	46 206,57	6 753,18	4 023,95
36 - GY - LASSAY SUR CROISNE	GY EN SOLOGNE	EARL MARIER PHILIPPE	11 875,82		0,00	0,00	11 875,82
	GY EN SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER	2 692,30		2 692,30	0,00	0,00
	GY EN SOLOGNE	BERLU FREDERIC*	454,60		454,60	0,00	0,00
	GY EN SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	2 092,42		2 092,42	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	BERLU FREDERIC*	640,40		640,40	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	GAUTRY SYLVIE*	1 049,28		1 049,28	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE*	3 018,49		2 610,67	71,34	336,48
	MUR DE SOLOGNE	EARL POULAS	248,43		248,43	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAEC PIQUET GODIN	1 372,48		1 372,48	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	ESNAULT MICHEL	1 796,28		291,67	1 504,61	0,00
	MUR DE SOLOGNE	LOUVEL JEREMY	1 337,70		1 337,70	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	366,66		366,66	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	SCEA LA GAILLARDIERE	3 827,94		3 827,94	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	SAS TERRES DE SOLOGNE	5 857,07		292,85	0,00	5 564,22
	MUR DE SOLOGNE	SOCIETE FERME EQUESTRE MESNARD	432,16		432,16	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	OLYMPIE LAURENT*	1 744,77		1 744,77	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	CARRE ELIANE	1 850,71		1 850,71	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	GUIBERT MELANIE	4 448,81		4 448,81	0,00	0,00
	ROUGEOU	BAILLY DOMINIQUE	789,55		710,60	78,95	0,00
	ROUGEOU	BRIQUET DOMINIQUE	859,95		859,95	0,00	0,00
	ROUGEOU	LEMAIRE ISABELLE	396,90		119,07	277,83	0,00
	TOTAL MASSIF DE GY - LASSAY SUR CROISNE			47 152,72	27 443,47	1 932,73	17 776,52
37 - GIEVRES	BILLY	GAEC DES MARNIERES	1 896,30		1 896,30	0,00	0,00
	BILLY	AUBIN FLORENT	1 027,17		1 027,17	0,00	0,00
	GIEVRES	SCEA BLAMATINE	4 154,63		1 452,93	2 688,22	13,48
	TOTAL MASSIF DE GIEVRES			7 078,10	4 376,40	2 688,22	13,48
38 - VALLEE DU CHER SUD OUEST	FAVEROLLES SUR CHER	EARL DEPOND	129,36		129,36	0,00	0,00
	FAVEROLLES SUR CHER	GIGOU FRANCOISE	4 365,37		2 975,76	1 301,48	88,13
	POUILLE	EARL DE LAUNAY	2 601,90		2 601,90	0,00	0,00
	POUILLE	EARL ROLAND GIBAUT	866,71		0,00	0,00	866,71
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU CHER SUD OUEST			7 963,34	5 707,02	1 301,48	954,84
39 - MARCILLY - SAINT VIATRE	MARCILLY EN GAULT	EARL POUPAT	990,52		990,52	0,00	0,00
	MARCILLY EN GAULT	BERLU FREDERIC*	331,34		33,13	298,21	0,00
	MARCILLY EN GAULT	SCEA LA PINAUDERIE*	264,60		264,60	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES*	9832,83		9832,83	0,00	0,00
	SAINT VIATRE	DESHAYES FRANCIS	3355,70		2790,96	564,74	0,00
	TOTAL MASSIF DE MARCILLY - SAINT VIATRE			14 774,99	13 912,04	862,95	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
40 - VILLENY - YVOY - CHAUMONT	VILLENY	ELOI FRANCOIS	1 788,70		1 788,70	0,00	0,00
	VILLENY	FASSOT JEAN-MICHEL*	743,67		233,24	510,43	0,00
	YVOY LE MARRON	GAEC DE LA COULARDIERE*	7 192,32		5 896,44	1 295,88	0,00
	TOTAL MASSIF DE VILLENY - YVOY - CHAUMONT			9 724,69	7 918,38	1 806,31	0,00
41 - SOUESMES	SALBRIS	DOUARD JEAN-PIERRE	5 392,86		5 392,86	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SOUESMES			5 392,86	5 392,86	0,00	0,00
42 - SOUVIGNY - CHAON - VOUZON	CHAON	EARL BIODRAN	6 690,27		4 822,68	1 867,59	0,00
	CHAON	VANNIER FABRICE	26 648,78		25 921,60	727,18	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	EARL CALERS	3 832,00		3 832,00	0,00	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	GAEC DE LA VASLINIERE	9 430,05		9 187,80	242,25	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	PETAT ALAIN	1 827,01		1 278,91	548,10	0,00
	VOUZON	EARL DE LA PICANIERE	8 760,78		8 760,78	0,00	0,00
	VOUZON	LECOEUR JEAN-PIERRE	1 318,51		1 318,51	0,00	0,00
	VOUZON	SCEA DU LAUDET	868,67		868,67	0,00	0,00
	VOUZON	SCEA PMS	705,60		705,60	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SOUVIGNY - CHAON - VOUZON			60 081,67	56 696,55	3 385,12	0,00
43 - NOUAN - PIERREFITTE	NOUAN LE FUZELIER	EARL DE LA CHERAUTIERE	1 378,87		1 378,87	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	EARL DE LA LANDE	8 622,04		8 622,04	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES*	2 306,98		2 163,50	143,48	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	PAJON JEROME	1 473,44		1 473,44	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	EARL SIMON	13 905,95		9 323,37	4 582,58	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	GAEC COURRIOUX	1 115,67		1 115,67	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DE LAAGE DE MEUX LOUIS XAVIER	5 107,75		5 107,75	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DEPARDIEU JACKY	3 400,27		3 400,27	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DUPEU CHRISTIAN	10 674,09		10 353,41	320,68	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	HODEAU XAVIER	5 937,54		5 937,54	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	BLANCHARD JOSSE AURELIE	25 914,60		25 914,60	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	SCA LE SURGIS	20 360,24		20 360,24	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE NOUAN - PIERREFITTE			100 197,44	95 150,70	5 046,74	0,00
44 - SALBRIS OUEST - THEILLAY	CHATRES SUR CHER	EARL COUSTRE*	1 503,37		1 052,36	300,67	150,34
	LA FERTE IMBAULT	RUZE FABRICE	2 175,60		2 175,60	0,00	0,00
	LA FERTE IMBAULT	CHERY JEANNINE*	4 467,56		4 467,56	0,00	0,00
	THEILLAY	EARL LAMBERT HUBERT	17 243,17		15 973,86	1 269,31	0,00
	THEILLAY	GAVACHE HERVE	811,55		811,55	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SALBRIS OUEST - THEILLAY			26 201,25	24 480,93	1 569,98	150,34
45 - THEILLAY - ORCAY	ORCAY	FERME DE LA BROCQUERIE*	6 946,48		6 946,48	0,00	0,00
	ORCAY	PICARD DELPHINE	13 538,60		13 538,60	0,00	0,00
	THEILLAY	FERME DE LA BROCQUERIE*	6 334,21		6 334,21	0,00	0,00
	THEILLAY	INDIVISION GERARD CLAIR	10 997,00		8 797,61	2 199,39	0,00
	TOTAL MASSIF DE THEILLAY - ORCAY			37 816,29	35 616,90	2 199,39	0,00
46 - A 85 SUD EST	CHATRES SUR CHER	EARL COUSTRE*	3 330,87		3 330,87	0,00	0,00
	CHATRES SUR CHER	PEUF SEBASTIEN*	2 172,96		1 818,28	354,68	0,00
	LANGON	EARL DU PARADOU	2 956,32		2 956,32	0,00	0,00
	LANGON	EARL VAN BERGEIJK	5 886,59		5 886,59	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	PEUF SEBASTIEN*	2 355,31		1 884,25	471,06	0,00
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL	760,19		760,19	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE A 85 SUD EST			17 462,24	16 636,50	825,74	0,00
47 - SELLES SAINT DENIS - LOREUX	LANGON SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX*	5 399,14		5 399,14	0,00	0,00
	LOREUX	EARL DES GUILLEMEAUX*	6 300,46		6 300,46	0,00	0,00
	LOREUX	EARL LAMBERT HUBERT*	1 150,14		1 150,14	0,00	0,00
	LOREUX	EARL ROUSSEAU FABRICE*	852,26		852,26	0,00	0,00
	LOREUX	LEZE PASCAL	5 208,51		3 845,29	973,73	389,49
	LOREUX	DUVEAU LAURA	1 263,13		1 158,79	104,34	0,00
	LOREUX	SCEA LA PINAUDERIE*	883,08		453,11	429,97	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL COUSTRE*	866,01		866,01	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX*	9 393,59		9 393,59	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	EARL DES GUILLEMEAUX*	9 315,87		9 315,87	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	EARL LAMBERT HUBERT*	4 001,69		2 000,85	2 000,84	0,00
	SELLES SAINT DENIS	LANCEZEUX PATRICK	161,50		139,39	22,11	0,00
	SELLES SAINT DENIS	TOUZEAU CHRISTIAN	857,63		857,63	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	CHERY JEANNINE*	11 079,98		11 079,98	0,00	0,00
	VILLEHERVIERS	EARL ROUSSEAU FABRICE*	2 675,92		2 565,96	109,96	0,00
	VILLEHERVIERS	CALLES CLAUDE	421,43		421,43	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SELLES SAINT DENIS - LOREUX			59 830,34	55 799,90	3 640,95	389,49

Les déclarations des dégâts de gibier sont regroupées par commune du lieu des dégâts. Les exploitants figurant avec une astérisque * déclarent des dossiers sur plusieurs communes. Certains dossiers de dégâts sont en cours de traitement, et les indemnités correspondantes n'apparaissent pas dans ce tableau. Les chiffres sont arrêtés au 24/03/2023.



Calendrier actualisé des formations 2022-2023

Pour participer à nos séances de formations, vous devez impérativement vous inscrire préalablement en nous retournant le coupon ci-dessous et vous présenter à la formation avec la convocation reçue.

Centre de formation :

Maison de la chasse et de la nature, le Marché Coutant, à Montrieux-en-Sologne.

Pour toute question : Tél. 02 54 50 01 60 - fdc41@wanadoo.fr



COUPON D'INSCRIPTION	
Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 36 rue des Laudières - 41353 VINEUIL Cedex	
Nom/Prénom	
Adresse	
Mail et téléphone	

Cocher les cases des formations souhaitées		DATES DES SEANCES	TARIFS
☐	Chasse à l'arc Durée : 1 jour	Vendredi 2 et lundi 05 juin 2023 à Montrieux-en-Sologne	20 €
☐	Permis de chasser*	Des séances de formation sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre d'inscrits L'inscription se fait en ligne : permischasser.ofb.fr	FDC41 : 30 € + OFB : 46 € (mineurs : 31 €)
☐	Piégeage Durée : 2 jours	Les 4 et 11 octobre sur le site de Montrieux-en-Sologne Les 5 et 6 octobre à Vendôme	10 € + 30 € les deux repas**
☐	Premiers secours canins Durée : 1 jour	Samedi 10 juin 2023 à Vineuil	60 €
☐	Venaison Durée : 1/2 jour	Lundi 26 juin, Mardi 3 octobre à Vineuil	15 € **
☐	Garde particulier Durée : 2 jours	Lundi 16 et mardi 17 octobre à Vineuil	70 €**
☐	Chasse accompagnée Durée : 1/2 jour	Lundi 10 juillet et le jeudi 31 août	Gratuit

* Réviser les questions théoriques de l'examen du permis de chasser sur www.reussite-permisdechasser.com

** Tarifs valables jusqu'au 30 juin.

Pour toute question : Tél. 02 54 50 01 60 - E-mail : fdc41@wanadoo.fr

FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE LOIR-ET-CHER

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2023

dès maintenant via ce QR code avec le code promo **GAME_FDC41**

13€ au lieu de 16€ Vendredi ou dimanche

15€ au lieu de 18€ Samedi

22€ au lieu de 25€ le billet 3 jours



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

16-17-18 JUIN 2023

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE



NOUS VOUS INVITONS À DÉCOUVRIR
LA BOUTIQUE GAME FAIR LA VIDEO DU GAME FAIR



Sologne
VAL DE LOIRE
À L'HONNEUR

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

gamefair.fr



Entre
chasseurs.com



ABU DHABI 2023
المعرض الدولي للصيد والفروسي
SALON INTERNATIONAL DE LA CHASSE ET DU WILDERNESS
23 - 29 AOÛT 2023 ÉMIRATS ARABES UNIS



Game Fair 2023

Rendez-vous les 16, 17 et 18 juin

Créé en 1981, le Game Fair est le rendez-vous incontournable de la chasse et de la nature en France et en Europe. Cette année encore, le cœur de la chasse va battre à Lamotte-Beuvron sur le parc équestre fédéral.

Chaque année, plus de 80 000 visiteurs parcourent les allées de l'événement, où plus de 600 exposants de différentes nations présentent leurs nouveautés et plus de 5 000 marques. Sur un terrain d'exposition de près de 400 hectares, le public peut découvrir les dernières tendances en matière d'armes, d'optiques, de munitions, de vêtements, d'accessoires et d'aménagements du territoire.

De nombreux espaces thématiques, tels que le Village Premium, le Village Chiens, le Village Chasse à l'Arc, le Village Pêche ou le Village Artisans Couteliers, permettent aux visiteurs d'échanger facilement avec les exposants sur des sujets précis.

Tout au long de ces trois jours, de nombreuses animations seront proposées telles qu'une animation culinaire autour du gibier de chasse, la 4^{ème} édition du Grand Prix de Chien de Chasse, la présence de l'UNUCR, la finale de l'Open de France de Sanglier courant, ainsi que bien d'autres activités. Le Game Fair est également connu pour ses moments inoubliables, tels que le dîner-spectacle suivi du feu d'artifice du

samedi soir, le vide-greniers, la messe de St-Hubert du dimanche et la vente aux enchères spéciale d'Armes.

La FDC 41 tient son stand

Lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité, le stand de la FDC 41 partagé avec Monceau Assurances, reste un passage incontournable pour discuter de l'actualité de la chasse et des événements de la fédération. Cette année, un zoom sera fait sur le SIA et la sécurité du point de vue de l'organisateur. De quoi, permettre aux retardataires d'obtenir des informations pour déclarer leurs armes en ligne d'ici le 31 décembre 2023.

Les lauréats du concours photo de la FDC 41 Pose Nature seront quant à eux récompensés dimanche matin à 11 heures. Les 100 clichés exposés lors de la présentation des trophées de cerfs de la saison à Cour-Cheverny ont suscité un vote massif du public, avec la participation de 381 personnes. Enfin, l'heureux bénéficiaire du chèque de 550 €, offert par la fédération aux jeunes permis ayant réussi l'examen sans faute, sera tiré au sort.



VIVRE LA SOLOGNE

c'est inestimable



POUR VOTRE
PROPRIÉTÉ

la bonne estimation est essentielle

Faites le choix d'une agence familiale locale
Loiret, Loir-et-Cher, Cher



10 Rue du Gâtinais,
41600 Souvigny-en-Sologne
02 54 98 68 09


SCI

Sologne Conseil Immobilier

Propriétés de chasse, Belles demeures & Maisons de village

Vivons ensemble la Sologne

SIA

Échéance repoussée

La création du compte Système d'Information sur les Armes (SIA), sur le site du ministère de l'Intérieur, initialement prévue avant le 1^{er} juillet, est repoussée au 31 décembre 2023.

Rappelons que les détenteurs d'armes, sauf les fusils à un coup par canon lisse, détenus avant décembre 2011 (calibres 10.12.16.24.28.32, 12 mn.14 mn.410, juxtaposés, superposés ou à un seul coup) doivent s'acquitter de cette obligation, puis enregistrer leurs armes sur leur râtelier numérique.

Pour créer son compte, il faut se munir de sa carte d'identité ou de son passeport valide, de son permis de chasser, de sa validation (non obligatoire), d'un justificatif de domicile et d'une adresse mail, puis de se rendre sur le site : sia.detenteurs.interieur.gouv.fr. Un guide utilisateur détaillé figure sur la page d'accueil.

Les personnes non informatisées peuvent prendre rendez-vous auprès de la préfecture de Blois, de la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay ou dans



une maison France services. Le fait de ne pas avoir créé son compte SIA n'empêchera pas toutefois de prendre sa validation annuelle.

Interdiction du plomb dans les zones humides

Le Parlement européen a voté l'interdiction de l'utilisation de munitions au plomb dans toutes les zones humides d'Europe. La France applique cette réglementation dans le cadre d'une directive (UE 2021/57) entrée en vigueur le 15 février dernier. Depuis cette date, il est donc interdit d'être porteur de grenaille en plomb sur soi à moins de 100 mètres

des zones humides : domaine public fluvial, rivières, étangs, fossés, mares et marais. Le non-respect de cette obligation peut entraîner une contravention de 5^e classe avec une amende de 135 €. À terme, l'Union européenne pourrait interdire toutes les munitions au plomb, y compris les balles de carabine.





Sécuriser vos battues !!!

Mirador acier
1m, 1,5m, 2m et 3,5m

Echelle archer et affût carabine

- ❑ Caméras de surveillance
- ❑ Caisses de transport pour chien
- ❑ Attractifs pour gibier
- ❑ Accessoires de boucherie

Braséro

BOURDERIOUX ET FILS
Zi de la bezardiére
41200 Villefranche sur cher
Tél: 02 54 96 45 59/ 06 43 83 68 00
Mail: bourderiouxetfils@wanadoo.fr



BROYAGE / ÉLAGAGE
TERRASSEMENT / AMÉNAGEMENT
TRAVAUX FORESTIERS
ASSAINISSEMENT - CLÔTURE



LP Environnement 41
6 route de la Petite Carte – 41400 Vallières les Grandes
Contact : 06 46 14 13 36
vente@lpenvironnement.fr



LE COMPTOIR DE LA PIERRE

Spécialiste de la pierre naturelle et du carrelage
Les chasseurs et rabatteurs d'Écoute
au vent le 8 janvier dernier



📍 156 rue des Entrepreneurs
41700 Le-Controis-En-Sologne
☎ 02 54 70 70 85 - 06 01 08 19 15
✉ lecomptoirdelapierre@orange.fr

Pierre Dubreuil

Directeur général commissaire du Domaine national de Chambord

« *Chambord va écrire une nouvelle page de son histoire* »

Chasses en Loir-et-Cher. Vous êtes le nouveau patron de Chambord depuis le 19 janvier. Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ? Êtes-vous chasseur ?

Pierre Dubreuil. J'ai 54 ans et je suis Manceau. J'ai construit mon parcours professionnel au sein d'établissements publics : Institut national de recherches archéologiques préventives, Muséum national d'histoire naturelle, Office français de la biodiversité. Ces différents postes m'ont apporté l'expérience pour piloter le Domaine national de Chambord qui est un établissement public industriel et commercial.

Fils de vétérinaire, je suis passionné de chasse que je pratique notamment à Bonnétable en Sarthe. J'ai notamment chassé à Chambord dans mes précédentes fonctions de directeur de l'OFB. Pour moi, la chasse, c'est le contact avec la nature, les animaux sauvages et le silence. C'est aussi une éthique, car la finalité n'est pas de tuer. J'aime la chasse sportive comme l'approche en montagne ou la traque affût.

CLC. Vous connaissez bien le monde de la chasse, quelle place y occupe le Domaine national de Chambord ?

Pierre Dubreuil. Depuis François 1^{er} qui chassait à courre, l'histoire de la chasse est intimement liée à Chambord et réciproquement. Je souhaite naturellement la pérenniser dans un contexte délicat, mais en faisant évoluer sa pratique sur le domaine pour la rendre plus éthique et durable. Les traditionnelles battues ne seront ainsi plus le seul mode de régulation. D'autres pratiques plus immersives comme la traque affût ou la poussée silencieuse seront mises en place. On ne chasse pas à Chambord pour faire un tableau. Je veux ouvrir une nouvelle ère. Chambord qui est à mes yeux un conservatoire à ciel ouvert doit symboliser une chasse respectueuse de l'animal et de la biodiversité.

CLC. Sous l'impulsion de Jean d'Haussonville, Chambord a connu un développement spectaculaire illustré par ses 1,053 million de visiteurs en 2022. Quelle est votre feuille de route ?

Pierre Dubreuil. Je m'inscris dans la continuité. Je souhaite stabiliser et consolider le travail remarquable de Jean d'Haussonville. Après avoir pris connaissance du rapport de la Cour des comptes, je présenterai mon projet au conseil d'administration, présidé par

Augustin de Romanet, au dernier trimestre. L'ambition est de projeter le domaine dans son siècle en donnant plus de cohérence et de lisibilité aux actions. L'innovation sera ainsi au cœur de Chambord 2030. Je souhaite également rendre plus confortable la visite en améliorant l'accessibilité, l'accueil, le stationnement ou les circuits. Chambord doit aussi s'affirmer comme un domaine d'excellence écologique. Enfin, l'action culturelle restera une marque forte avec des festivals, spectacles ou concerts, à l'image d'Imagine Dragons le 8 septembre, ou des expositions permanentes et temporaires.

CLC. Chambord est un havre de biodiversité, avez-vous des projets dans ce domaine ?

Pierre Dubreuil. La biodiversité est exceptionnelle au sein des 5440 ha du domaine de Chambord avec des biotopes et des zones humides qui n'existent nulle part ailleurs. Mais avec le changement climatique, la forêt est menacée tandis que l'équilibre sylvo-cynégétique subit des tensions. Il faut donc agir pour la préserver en pratiquant notamment une chasse d'équilibre et une gestion raisonnée. Nous innoverons aussi dans ce domaine avec notamment un projet de séquestration de carbone forestier.

CLC. La chasse est sous le feu de l'actualité, quel est votre regard sur cette pratique ancestrale ?

Pierre Dubreuil. La chasse évolue ; en France, c'est une activité très réglementée. Je constate que la communauté des chasseurs est respectueuse de la nature. Ces passionnés la font vivre et l'entretiennent. Mais, il faut mieux expliquer ce rôle à ceux qui contestent la chasse et être intransigeant sur la sécurité. Je suis notamment favorable à la loi sur l'engrillagement qui est un non-sens écologique, une atteinte à l'éthique et un risque sanitaire. Je me réjouis du bon sens du législateur.

CLC. Quelles sont vos premières impressions ?

Pierre Dubreuil. Vivre et travailler à Chambord est un bonheur. J'ai été très bien accueilli par les 150 salariés du domaine. J'ai aussi pu récemment constater l'attachement des Loir-et-Chériens à leur domaine lors de comptages d'animaux que j'ai souhaité ouvrir au public. Avec le personnel, les élus et nos partenaires comme la FDC 41, nous allons écrire une nouvelle page de son histoire.

Filet de chevreuil rôti sur des grains de café et sa déclinaison de betteraves

Par le Chef Maxime Valleye

Pour quatre personnes



Ingrédients

1 filet de chevreuil
Grains de café
4 betteraves rouges Crapaudines
1 betterave Chioggia
100 g de crème épaisse
50 g de beurre
Liquide à pickles : 10 g de sucre,
20 g de vinaigre blanc et 40 g d'eau
Sel, poivre et liqueur de café



Préparation

1. Épluchez les betteraves Crapaudines, découpez-les en jolis morceaux, puis faites-les cuire dans une eau salée.
2. Faites une purée avec la moitié des betteraves cuites, mixez-les avec la crème, le beurre et la liqueur de café.
3. Confectionnez des fines tranches avec la betterave Chioggia crue et ajoutez le liquide à pickles chaud.
4. Rôtissez le filet de chevreuil sur les grains de café au four à 190°C pendant 12 minutes environ.
5. Taillez le filet de chevreuil en morceaux et dressez l'assiette avec la purée, les morceaux de betterave et les pickles.

Accompagnement

Boa le rouge, gamay vieilles vignes 2014 (AOC Touraine), Jean-François Mériaux, Montrichard.

Le Bois blanc,

une cuisine gastronomique dans une ambiance familiale

La renommée du Chef Maxime Valleye précède sa venue à Romorantin-Lanthenay pour l'ouverture de son restaurant gastronomique « Le Bois Blanc » le 23 novembre dernier. Âgé de 30 ans, il s'est formé auprès de Bernard Robin (le Relais de Bracieux), puis à l'Orangerie du château à Blois et a travaillé pour Georges Blanc à Vonnas, trois fois étoilé au Guide Michelin, puis à l'Auberge Le Beauharnais, avec ses parents, pendant sept ans.

« Le Bois Blanc évoque les bouleaux, arbres de Sologne. Je voulais un nom qui rende hommage à l'espace naturel d'où provient l'intégralité des ingrédients de ma cuisine » évoque Maxime Valleye.

Le menu évolue au fil des saisons (toutes les 3 semaines en moyenne), en fonction de la disponibilité des produits frais. De même, la cave est essentiellement constituée des vins du Val de Loire.

Le Bois Blanc est partagé entre un espace restauration de 15 couverts, une cuisine ouverte et un salon pour l'apéritif et le café.

Ouvert du mercredi au samedi : 12h - 13h30 & 19h15 - 20h45

Réservation recommandée

Fermé dimanche, lundi et mardi



11 rue de la Sirène
41 200 Romorantin-Lanthenay
Tél. 06.32.12.35.00

<https://le-bois-blanc-romorantin-restaurant.eatbu.com/>

Formule le midi en semaine (40 €)
Le soir : menu 5 plats (58 €, avec fromage 65€)



Assurance des particuliers et des professionnels

Un service de proximité dans votre région



disponibilité / écoute / confiance



Partenaire de votre Fédération, Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées, fortes d'une expérience de 200 ans **en assurance de dommages et responsabilités et de 65 ans en assurance de personnes.**

Automobile • Habitation • Santé • Prévoyance
Retraite • Agricole • Responsabilités • Épargne – Assurance Vie
Professionnels • Loisirs • Vie privée

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Beauce-la-Romaine : M. Guiset – 02 54 82 45 35
Blois : MM Bihel & Charté – 02 54 74 00 00
Bracieux : M. Besson – 02 54 46 48 62
Droué : Mme Vanier – 02 54 80 50 57
Herbault : Mme Didulé – 02 54 46 12 19
Lamotte-Beuvron : Mme Loiseau – 02 54 88 10 06
Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux – 02 54 79 74 74
Les Montils : M. Reynaert – 02 54 44 07 77
Marchenoir : Monceau Assur'Agence – 02 54 72 30 28
Mer : Mme Martinat – 02 54 81 19 77
Mondoubleau : Mme Vanier – 02 54 80 18 61

Montoire-sur-le-Loir : M. Petit – 02 54 85 01 01
Montrichard-Val-de-Cher : M. Constantin – 02 54 32 07 95
Romorantin : M. Guillon – 02 54 76 08 93
Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier – 02 54 75 03 95
Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon – 02 54 82 23 36
Salbris : M. Laval – 02 54 97 05 25
Selommes : Mme Lebon – 02 54 23 80 35
Vendôme : M. Beutier – 02 54 73 18 16
Vendôme : M. Chasseguet – 02 54 23 17 10
Veuzain-sur-Loire : M. Audon – 02 54 20 71 18

www.monceauassurances.com



Monceau Générale Assurances, société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances au capital de 30 000 000 euros. RCS Blois 414 086 355 1, av. des Cités Unies d'Europe – CS 10217 – 41103 Vendôme cedex – Tél. : 02 54 73 85 00 – Fax : 02 54 73 86 00. Monceau Retraite & Épargne, société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances au capital de 45 000 000 euros – RCS Paris 443 137 500 – 36/38, rue de Saint-Petersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08 – Tél. : 01 49 95 79 79 Fax : 01 40 16 43 21. Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes – Entreprise régie par le Code des assurances et labellisée Monceau Assurances. Siret 775 670 482 00030 – Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08 – Téléphone : 01 49 95 79 79 – Fax : 01 40 16 43 21. Les contrats proposés par Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne et Capma & Capmi sont distribués par le réseau d'agents généraux tous enregistrés à l'Orias – www.monceauassurances.com

NOUVEAU
RENAULT AUSTRAL
E-TECH FULL HYBRID
200 CH



jusqu'à 80% de conduite électrique en ville⁽¹⁾
conduite électrique jusqu'à 130 km/h⁽¹⁾
4,7 L/100 km⁽²⁾

(1) suivant état de charge de la batterie et style de conduite/interne Renault 2022. (2) valeur homologuée selon protocole WLTP/source urac/juillet 2022. **données WLTP min/max : consommations (l/100 km) : 4,6/6,5. émissions CO₂ (g/km) : 104/147.** © s. staub/f. schlosser

Renault recommande Castrol



pensez à covoiturer **#SeDéplacerMoinsPolluer**

Renault - Warsemann Automobiles Bracieux
22 Av de Cheverny, 41250 Bracieux - 02 54 55 33 33